

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1^{er} septembre 2016 - 19 h 00

L'an deux mille seize, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 06 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MALET, MATHIEU-DEBLACHE, RANGOLY, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PERROT, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	M. BROUSSE a donné procuration à M. CHOUARD M. BUISSON a donné procuration à M. PILET M. LERAT a donné procuration à M. BAË M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. SOUM a donné procuration à M. MARIN
ABSENT(E)S	/
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. LORRAIN Guy
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2016 2 - Feu d'artifice du 3 septembre 2016 3 - Fête du sport - forum des associations 4 - Modification de la subvention annuelle pour l'association Avenir Fonsorbais Randonnées 5 - Modification de la commission extra-municipale Agenda 21 : suppression de cette commission et création de la commission municipale Agenda 21 6 - Zone Commerciale "les Portes du Gers" 7 - Projet d'espaces de travail partagés mené par le Muretain Agglo 8 - Rentrée scolaire 2016-2017 9 - Modification des horaires d'ouverture du service jeunesse 10 - Modification de la tarification municipale concernant la communication de documents 11 - Décision modificative n° 1 - budget annexe les Portes du Gers 12 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional - rénovation des menuiseries de l'école élémentaire du Trépadé 13 - Garanties d'emprunt sollicitées par la société Colomiers Habitat pour la construction de logements locatifs sociaux "résidence Bénech" et pour l'acquisition de logements locatifs sociaux en VEFA "résidence le Clos des Carrelasses" - prêts PLUS et PLAI 14 - Convention avec le SMEA-RÉSEAU 31 pour le remboursement de dépenses d'électricité réglées à tort pour les stations d'épuration de la commune 15 - Régime indemnitaire des Elus 16 - Mise en place du site "E-CIVIS" en test 17 - Marché de travaux - réhabilitation de la salle du Trépadé 18 - Prêt de salles pour les élections présidentielles et législatives de 2017 19 - Lotissement communal "les Vignes de Cachac II" - réattribution du lot n° 19 suite à un désistement 20 - Convention tripartite pour la collecte en porte à porte des déchets ménagers de la résidence "les Treize Vents" 21 - Projet d'aménagement de la voirie - secteur Aygoloungou/Nouguéris 22 - Implantation des limites d'agglomération au niveau du giratoire des Portes du Gers 23 - Lancement de la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) 24 - Arrêté préfectoral de dissolution du SIVOM du canton de Saint-Lys 25 - Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) - mise à disposition du rapport d'activité annuel de 2015 26 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 27 - Questions orales posées par les divers groupes 28 - Informations diverses

Date de la convocation : 25 août 2016	Date d'affichage : 26 août 2016
Nombre de membres du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33	Présents : 28 Votants : 33

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M LORRAIN Guy, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : questions orales posées par les divers groupes :

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :

1. rénovation de l'éclairage public au centre ville
2. arrêté concernant les restrictions de ventes de boissons alcoolisées

Groupe "Agir pour Fonsorbes" :

1. facturation du SMEA 31
2. projet immobilier prévu au croisement route de Fontenilles/route de Tarbes

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 juin 2016 ?

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : en allant sur le site de la Mairie aujourd'hui, j'ai vu que le procès-verbal, qui doit être approuvé lors de cette séance, est déjà en ligne. Je condamne cela, je pense que ce n'est pas règlementaire.

Mme le Maire : vous avez parfaitement raison, nous ne l'avons pas voté, je pense que c'est une erreur. C'est peut être le compte-rendu qui est sur le site.

M. Pilet : non, c'est le procès-verbal.

Mme le Maire : j'en suis vraiment désolée, je ne comprends pas comment il a été transmis au service communication sans qu'il n'ait été voté par le Conseil Municipal.

M. Pilet : c'était la première chose, la seconde chose : je n'étais pas présent au dernier Conseil Municipal. Il m'a été rapporté qu'à plusieurs reprises, des choses ou des commentaires ont été formulés sur les positions que je pouvais prendre au travers de mes votes par procuration, ou sur d'autres éléments dans le débat. Je souhaiterais et j'aimerais que l'on attende que je sois présent pour pouvoir dire des choses sur les positions que je porte au nom du groupe que je représente "l'Humain d'Abord", et que, s'il y a des explications à donner sur les votes que j'exerce, que nous puissions en débattre. En étant absent, j'avais envoyé un écrit à l'ensemble des Conseillers Municipaux pour expliquer ma position sur un point particulier qui était la mise en place du dispositif de "citoyen participatif", je n'ai pas eu de réponse, puisque c'était un point qui me tenait à cœur. Mais je voudrais qu'un effort soit fait pour respecter les uns et les autres et que nous nous en tenions au débat démocratique ; nous sommes là pour permettre et faire vivre le débat démocratique. Nous sommes sur des listes différentes, il y a forcément des désaccords, ils doivent s'exprimer, pouvoir se discuter, mais en toute sérénité, dans le respect de chacun. Je crois que chaque fois que j'ai exprimé des points de vue, je l'ai fait dans le respect de chacun et je ne m'en suis jamais pris à une personne individuellement et je n'ai jamais dénigré la personne.

Je voudrais juste finir sur une proposition à propos des notes explicatives de synthèse : en vue du Conseil Municipal, bien faire apparaître, lorsqu'il y a plusieurs éléments dans un point, si les votes seront groupés ou s'ils se feront point par point. Effectivement, pour un point, je pensais que c'était un vote groupé, j'avais donc donné une consigne dans ce sens, mais le vote s'est déroulé de manière séparée. Donc, je n'ai pas pu donner la bonne consigne, ce qui peut amener à interprétation. Je demande que cet effort soit fait, que soit bien précisé comment s'organisent les votes.

Mme le Maire : entendu, M. Pilet, nous y serons vigilants. Donc je reviens sur le contenu du procès-verbal, avez-vous des remarques particulières à formuler ?

M. Pilet : je ne participerai pas au vote.

Aucune remarque n'étant apportée sur le contenu, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 30 juin 2016.

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Pilet)
	Refus de vote :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstentions :	1 (Mme Malet)
	Absents au CM du 30/06/16 :	2 (Mme Rangoly et M. Buisson)

2 - FEU D'ARTIFICE DU 3 SEPTEMBRE 2016

Mme le Maire : vous avez constaté que le feu d'artifice qui devait avoir lieu le 13 juillet ne l'a malheureusement pas été ; nous en avons été informés le 13 juillet à 20 heures. Le responsable de l'entreprise qui devait tirer le feu d'artifice nous a prévenus que le matériel pyrotechnique n'avait pas été livré. Il nous en a donné les explications, qui ont d'ailleurs été diffusées sur les réseaux sociaux et sur le site Internet : deux ou trois jours avant, un accident mortel était survenu à Mérignac, dans une société de pyrotechnie. De ce fait, des contraintes en termes de transport et autres ont fait que Fonsorbes faisait partie des communes ne pouvant être livrées sur le département ; Martres-Tolosane était dans la même situation. Nous nous sommes donc retrouvés dans une situation fort désagréable, dont nous aurions préféré ne pas avoir à faire face. J'ai donc demandé au Directeur de l'entreprise ce qu'il avait l'intention de faire en terme de compensation. Bien entendu, il a dit qu'il tirerait un feu d'artifice lorsque nous le souhaiterions, et que ce serait un feu d'artifice amélioré par rapport à celui que nous aurions dû avoir le 13 juillet. Aussi, nous avons convenu qu'il aurait lieu le 3 septembre, ce sera encore un temps estival, tiré un peu plus tôt, donc à 22 heures de façon à ce que les enfants, qui ont repris l'école, puissent accompagner leurs familles et se coucher à une heure raisonnable. Donc, le feu d'artifice sera de meilleure qualité que celui prévu pour juillet, pour le même tarif bien entendu. Pour l'organisation de ce feu d'artifice, nous avons rencontré, en début de semaine, le lieutenant Pogolotti afin de réfléchir sur les mesures de sécurité à mettre en place. Il a été convenu que l'ensemble du Trépapé serait condamné, il n'y aura pas de parking, ni sur le moyen, ni sur le grand Trépapé. Les quatre rues qui permettent d'y accéder seront fermées à toute circulation. L'accès au stade du Trépapé se fera par le cheminement qui longe la salle Duffaut, et la sortie se fera aussi par ce cheminement-là, mais également par l'école élémentaire de façon à éviter une importante affluence au moment de la fin du feu d'artifice. La Police Municipale sera bien entendu présente, la gendarmerie passera ; tout a été organisé au mieux afin que cela se passe dans les meilleures conditions compte-tenu des dispositions à appliquer dans le cadre de Vigipirate renforcé. Avez-vous des questions ?

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : juste une question d'ordre matériel : s'agit-il du même fournisseur que les années précédentes ?

Mme le Maire : absolument. C'est à notre connaissance la première fois qu'il a été défaillant. Mais regardez l'actualité des jours précédents, le 10 ou 11 juillet je crois, un ou deux décès à Mérignac sont survenus. Certes, le plus grave étant effectivement le décès de ces personnes-là, mais cela a malheureusement eu des conséquences pour notre commune deux jours plus tard. Je peux vous lire les explications : "*... les entreprises de pyrotechnie ont subi de nouveaux contrôles, des immobilisations de personnel qui sont venues entraver le bon déroulement de la chaîne conditionnement/transport. Les départs Usine vers les différents clients programmés ont pris du retard, additionnés aux problématiques des temps de conduite des chauffeurs. Tout cela a engendré le non-respect des échéances de livraison. Michel Moteiro et toute son équipe d'artificiers présentent à la population de Fonsorbes leurs plus sincères excuses pour ce malencontreux incident.*" Nous espérons donc vous voir nombreux samedi soir.

3 - FÊTE DU SPORT - FORUM DES ASSOCIATIONS

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative, culturelle et sportive - animation de la commune" : samedi, avant le feu d'artifice, aura lieu la fête du sport comme l'année dernière, sur le plateau du lycée. Pour la première année, la fête du sport est organisée par la municipalité, par Stéphane Merland et le service des sports. Neuf associations, comme l'année dernière, seront présentes, à l'intérieur et à l'extérieur. A l'intérieur : le judo, la boxe, le volley, le basket, l'escalade, le badminton, et, sur l'extérieur : le football, le rugby, et le tir à l'arc. L'organisation est similaire à l'année dernière : 14 h 00 - 16 h 30 : accueil par les associations de toutes les personnes, les enfants, tous ceux qui désirent essayer de nouvelles activités. Nous offrirons une boisson à tous les participants. Rien de particulier par rapport à l'organisation de l'an dernier, qui avait été un beau et franc succès ; de plus, la météo sera favorable, je pense que ce sera une réussite. Et donc dimanche, après le feu d'artifice, le forum des associations : ouverture des portes à 10 heures, fermeture à 18 heures. Je vous convie tous à un apéritif à partir de midi. Nous avons de plus en plus de demandes et de plus en plus de mal à placer toutes les associations. Effectivement, beaucoup d'entre elles estiment qu'un

seul espace, une seule table ne sont pas suffisants. Beaucoup sollicitent maintenant deux tables, demande à laquelle nous ne pouvons pas, aujourd'hui, répondre favorablement. Nous avons donc décidé, avec le service de communication qui organise le forum, de consacrer un espace supplémentaire uniquement aux associations qui proposent des multi-activités, comme par exemple Graines d'Artistes de Fonsorbes, qui a vraiment besoin de beaucoup de place, ou l'AMIF (informatique) qui fait de nombreuses démonstrations. Mais sinon, nous restons sur le même type d'installation, pour la dernière année puisque je pense que les installations seront différentes une fois que les travaux de la salle seront réalisés.

Nous vous attendons tous dimanche à partir de 10 heures au forum. Avez-vous des questions ?

Mme le Maire : là aussi, ce sujet a bien entendu été abordé avec le Lieutenant Pogolotti.

Je voulais juste dire que je ne serai pas présente de tout ce week-end, donc je ne participerai à aucune des manifestations, pour raisons familiales. J'ai donc envoyé un courrier à l'ensemble des Présidents d'associations pour les en informer et pour les assurer de mon soutien, de celui de l'ensemble des Elus municipaux, ainsi que des services techniques pour les aider au mieux dans leur travail de bénévoles.

4 - MODIFICATION DE LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L'ASSOCIATION AVENIR FONSORBAIS RANDONNÉES (délibération n° 2016-147)

M. Chouard : une erreur est survenue dans le tableau des subventions allouées aux associations, joint au Budget Primitif 2016 voté le 13 avril 2016. Le montant qui y est inscrit pour l'association Avenir Fonsorbais Randonnées est de 70 €, alors qu'avec les clés de répartition, il était prévu 790 €. Aussi, ce soir, il est proposé de voter une subvention complémentaire d'un montant de 720 € pour ladite association.

Ce point a été examiné par la commission des finances qui s'est réunie le 29 août. En fait, il y a eu un dysfonctionnement entre le service de la comptabilité et moi-même ; nous nous n'en sommes pas rendu-compte. C'est le Président de ladite association qui a remarqué qu'il manquait un chiffre dans le virement de la subvention, il a bien fait. Je vous propose donc de faire la régularisation ce soir.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 720 € à l'association Avenir Fonsorbais Randonnées.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - MODIFICATION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE AGENDA 21 : SUPPRESSION DE CETTE COMMISSION ET CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE AGENDA 21 (délibérations n° 2016-148 et 2016-149)

Mme le Maire : la commission extra-municipale Agenda 21 avait été créée par délibération en date du 18 avril 2014. Cependant, diverses modifications ont été sollicitées, à savoir :

- ↳ M. Lerat Jacques serait remplacé par Mme Mathieu-Deblache Virginie
- ↳ Mme Boyer Michèle intégrerait cette commission, ce qui est possible puisqu'étant Présidente de droit je ne suis pas comptabilisée dans le quota
- ↳ M. Pilet Jean-Claude intégrerait cette commission, sachant que la délibération initiale indiquait : "Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" n'ayant pas proposé de candidat élu, cette commission ne comprendra donc que neuf membres."

Aussi, il est proposé de supprimer cette commission extra-municipale et de créer la commission municipale Agenda 21, sachant que les différents ateliers continueront à fonctionner avec les administrés volontaires. Avez-vous des remarques sur la nouvelle composition de la commission ?

M. Pilet : vu l'enjeu de l'Agenda 21 pour le devenir de la commune et la symbolique que cela représente au-delà, je crois que c'est une bonne chose que ce soit une commission municipale ; garder la participation des habitants de la commune est aussi une bonne chose. Mais je crois que cela vient montrer toute l'importance de ce sujet. Je le redis, c'est une très bonne chose que ça devienne une commission municipale.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la commission extra-municipale Agenda 21,

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

et de créer la commission municipale Agenda 21 comprenant les membres supplémentaires ci-dessus nommés.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - ZONE ÉCONOMIQUE "LES PORTES DU GERS"

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique - emploi - commerces et artisanat" : je vais faire un petit point :

Travaux :

Voirie et espaces verts :

Depuis le dernier Conseil, le giratoire a été achevé. Les abords et la piste cyclable sont terminés. L'aménagement du giratoire est à définir : espaces verts ou autres.

La signalisation est un point qui sera vu ultérieurement, elle est en phase de finalisation.

Bâtiments :

- Les 2 bâtiments "équipement de la personne" et "équipement de la voiture" restent à construire. Le bâtiment "équipement de la voiture" est en attente d'accord de financement ; il n'y a pas de contact intéressant pour le bâtiment "équipement de la personne"
- Le bâtiment "multimédia" risque d'être réaffecté
- Le chantier du bâtiment "Mac Donald" a ouvert mi-août 2016
- Le chantier de la station service est en terrassement

Commercialisation :

Dans la galerie marchande :

En fin de compte, il y a maintenant neuf boutiques ; il y a eu une nouvelle répartition. Six ont signé officiellement, une est en cours de négociation, ce sera une esthéticienne (il reste deux locaux).

Dans les extérieurs :

- Centrakor : a ouvert le 17 août dernier
- Weldom : l'ouverture est prévue pour le 14 septembre prochain
- Carrefour Market et la galerie marchande : l'ouverture est prévue pour le 5 octobre prochain
- Mac Donald : l'ouverture est prévue en novembre 2016

En attente de signature : la jardinerie Delbart, qui devrait ouvrir en février 2017.

Emplois :

Le service emploi de Fonsorbes, en association avec Pôle Emploi de Muret, est le partenaire des enseignes des Portes du Gers ; il a effectué les pré-recrutements suivants :

- pour Weldom, en mai : 9 personnes recrutées
- pour Centrakor, en juin : 2 personnes recrutées
- pour Carrefour Market, le 19 juillet : 120 candidats ont été accueillis, et 80 le 27 juillet : actuellement, 23 personnes sont recrutées (ce n'est pas terminé)

Le service emploi a été sélectionné pour le recrutement de Mac Donald ; une mise au point se fera mi-septembre, pour un pré-recrutement début octobre 2016 (35 emplois sont prévus).

Les curriculum-vitae sont toujours à déposer au service emploi de Fonsorbes, qui est référent et recruteur.

Mme le Maire : avez-vous des questions sur les Portes du Gers ?

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : vous avez dit que 23 personnes étaient recrutées ?

M. Louzon : oui.

M. Gaubert : s'agit-il d'emplois à temps complet, ou de contrats de 30 heures, est-ce précisé ?

M. Louzon : pour l'instant, ce sont des emplois à temps complet, 28 heures minimum. Beaucoup de jeunes, de Fonsorbais ont été recrutés, des personnes sélectionnées par le service emploi sont actuellement en formation à Carrefour. Il y a des contrats en alternance, plusieurs types de contrats seront établis. L'enseigne ne peut pas, à ce jour, nous transmettre la ventilation ; j'ai eu la personne concernée cet après-midi.

M. Gaubert : il s'agit du déménagement de Carrefour Market de Saint-Lys ; le prestataire amène donc son équipe, complétée de 23 personnes, est-ce ça ?

M. Louzon : c'est ça. De plus, la sélection a été si fructueuse que l'enseigne a recruté des personnes supplémentaires pour d'autres magasins. Ainsi, des emplois de boucher, poissonnier ont été pourvus pour d'autres Carrefour ; nous avons donc aussi servi de levier. La sélection étant positive, il nous a été demandé cet après-midi de ne pas hésiter à leur envoyer les derniers curriculum-vitae que nous recevons. Ils pensent embaucher au moins trois personnes supplémentaires.

7 - PROJET D'ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS MENÉ PAR LE MURETAIN AGGLO

M. Louzon : je ne vais pas lire le document qui était joint à la convocation, je vais juste apporter des compléments d'information, à savoir : cette étude de faisabilité de tiers lieux a été décidée au mois de mars, rapidement communiquée au mois de juin et juillet. Je n'ai donc pas pu vous communiquer l'information auparavant, j'ai assisté à la réunion le 18 juillet.

L'objectif est de réaliser un diagnostic territorial pour faire un schéma de tiers lieux pertinent. Il y avait trois phases :

- ↳ le diagnostic, qui s'est fait à peu près dans cette période-là : étude et rencontres d'acteurs
- ↳ une enquête en ligne, très rapide, auprès de la population : de juillet au 17 octobre
- ↳ une identification et une analyse des lieux potentiels prévues de juillet à octobre

Lien avec le territoire :

Il y a un comité de pilotage, représenté par les Elus du Muretain Agglo et du département, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ADEME la DIRECCTE, et bien sûr le service développement économique du Muretain Agglo représenté par M. Bouttier.

Quatre comités locaux correspondent aux bassins de vie de Muret, Saint-Lys, Pins-Justaret et Lavernose.

Cette nouvelle offre immobilière est adaptée aux nouveaux usages et sert aussi de levier de rééquilibrage du territoire. Ces nouvelles organisations de travail génèrent de nouveaux besoins d'espaces. Ces nouveaux lieux, communément appelés "Tiers Lieux" (pour dire 3^{ème} lieu, les 2 autres lieux étant l'entreprise et le domicile) connaissent une véritable explosion.

Deux éléments sont intégrés pour comprendre le phénomène :

- le développement du télétravail poussé par la génération Y et rendu possible du fait de la tertiarisation de l'économie
- la mutation de la notion "d'emploi salarié" vers la notion de "self-emploi" illustrée par la barre du million d'entrepreneurs enregistrés en 2014

Cela concerne 4 typologies d'usagers qui sont :

- les télétravailleurs salariés
- les cadres et itinérants
- les entrepreneurs
- les touristes

Aujourd'hui, l'étude de l'agglomération du Muretain porte sur la typologie d'immobilier au plus proche de l'habitat, qui s'appelle "télécentre", qui ne sont ni des "business lounge", ni des espaces de "coworking", ni des centres d'affaires, ni des cafés wifi, ce sont des lieux situés en zone rurale et périurbaine, des bureaux de proximité permettant de réduire les déplacements des salariés, situés au plus proche du lieu d'habitation.

Le calendrier :

- nous sommes en période d'enquête et de communication (affiches et flyers dans les différents lieux de la commune -bâtiments administratifs- ; je pense que nous en distribuerons lors de la fête du sport car nous n'avons pas de lieu d'accueil au forum
- analyse des lieux potentiels
- synthèse
- présentation des résultats prévue au mois de novembre

Le lieu pressenti pour Fonsorbes est le local situé au centre commercial Saint-Nicolas, proche des habitations et qui correspond à peu près à un espace de 200 m².

Mme le Maire : effectivement, M. Pilet avait émis la proposition, quelques mois auparavant, d'aménager le local "le Florian". Nous nous sommes donné la possibilité de le vendre, manifestement nous n'y arrivons pas. Aussi, il faut utiliser au mieux cet espace, sachant que nous resterons confrontés à la difficulté de l'accessibilité ; il faut donc voir si ce bâtiment peut convenir avec cette difficulté. L'enquête détermina les besoins sur la commune. Avez-vous des remarques ?

M. Pilet : je trouve que cette initiative est intéressante puisque je l'avais évoquée, portée autour des auto-entrepreneurs ; mais l'idée de l'élargir est une bonne chose. Cependant, si ce local est destiné à des entrepreneurs ou entreprises, nous pouvons à priori éviter le problème de l'accessibilité, selon les recherches que j'avais menées à l'époque. Mais je pense que ce sont des choses qui vont dans le bon sens, et j'attends avec impatience le retour de l'enquête pour voir ce que cela donnera.

Mme le Maire : effectivement, la difficulté se posera si les entreprises doivent recevoir du public. Il faut donc voir en terme de sécurité ce qu'il est possible d'y faire. Mais pour l'instant, nous n'avons pas pris l'attache de la commission de sécurité.

M. Pilet : s'il s'agit par exemple d'espaces de télétravail pour éviter à des gens de se déplacer sur leur entreprise, il n'y a plus du tout ce problème d'accessibilité. Nous verrons ce que donnera l'enquête, mais en tout cas cela va dans le bon sens et je vais attendre avec impatience le retour de cette enquête.

8 - RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : je vais aborder deux sujets : les effectifs que nous avons présentés en juin restent les mêmes, à quelques inscriptions près. Il n'y a donc aucun souci de fermeture ou même de blocage sur la commune. La rentrée s'est bien passée aujourd'hui.

L'autre sujet que je voudrais aborder ici est l'installation des vidéo-projecteurs réalisée cet été. Je vois M. Ader dans le public : je tiens à remercier l'ensemble des services techniques pour la qualité du travail effectué pour l'installation des dix-huit vidéo-projecteurs dans les trois écoles élémentaires. Après avoir fait le tour des écoles hier matin et avoir rencontré les équipes enseignantes, il s'avère qu'elles sont ravies, c'est un travail de grande qualité, elles vont pouvoir s'appuyer dessus pour travailler, certes différemment, mais avec beaucoup d'enthousiasme. Donc je remercie les services techniques et M. Saumon du service informatique car c'était une gageure de procéder à ces dix-huit installations durant l'été ; tout fonctionne, merci à vous.

Mme le Maire : l'objectif est d'étendre rapidement ces installations à l'ensemble des classes de la commune avec, probablement dans les semaines ou les mois à venir, l'installation d'un vidéo-projecteur par école maternelle. Nous l'avons proposé aux trois directrices et les réponses apportées à Mme Lacoste ont été immédiates, dans la journée : une réponse positive des trois directrices, très enthousiastes à l'idée d'avoir ce type d'installation.

Je voudrais parler de tout ce qui concerne la sécurité et Vigipirate. Lorsque nous avons rencontré le Lieutenant Pogolotti en début de semaine, avec Philippe Franchina, nous avons bien entendu évoqué la rentrée avec les mesures que nous avons l'intention de mettre en place. Je lui ai demandé s'il fallait fermer les rues devant les écoles, il m'a répondu que rien ne le justifiait. Je l'ai informé de la mise en place de barrières, de la présence des personnels municipaux, aujourd'hui et demain, sur les écoles et que, dorénavant, la Police Municipale sera présente sur chaque groupe, pas de façon systématique, parce que nous n'avons pas les effectifs, mais sur les entrées et sorties de classes, et que nous condamnions également le parking de la Béouzo, avec les difficultés de stationnement que cela représentera pour les familles ; mais la sécurité prime à ces problématiques-là. Il a donc validé ce que nous avons l'intention de faire. Pour compléter ce travail, nous avons prévu une réunion qui se tiendra jeudi 8 septembre avec l'ensemble des Directeurs d'établissements, lycée, collège, les six écoles, donc maternelles et élémentaires de Fonsorbes. Nous avons invité le référent sécurité du Rectorat pour lequel nous n'avons pas la certitude qu'il soit présent ; nous savons effectivement qu'il y a maintenant des référents sécurité Education Nationale. Nous avons invité également l'Inspecteur de l'Education Nationale qui sera présent. Bien entendu, seront également présents le Lieutenant Pogolotti, la Police Municipale, les Elus en charge de la sécurité, donc Mme Hernandez et M. Franchina, Mme Lacoste et moi-même, de façon à faire le point sur toutes les mesures mises en place, à la fois par la commune, mais également par les différents établissements scolaires. Seront également présents les représentants du service enfance du Muretain Agglo, par rapport au centre de loisirs et à l'ALAE., de façon à confronter tout ce que nous avons mis en place, voir s'il y a des améliorations à apporter en terme d'équipement, pour la commune, en termes d'organisation, de façon à optimiser au mieux

l'accueil des enfants dans des conditions de sécurité les meilleures possibles. Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. Lalanne : oui, juste pour information, il faut savoir qu'au sein de la réserve opérationnelle de la gendarmerie, il a été créé six missions particulières pour la protection des établissements scolaires. Six communautés de brigades en bénéficient donc, sur demande des différentes municipalités correspondantes.

Mme le Maire : en l'occurrence, nous avons évoqué ce sujet-là avec le Lieutenant Pogolotti qui nous a dit que des réservistes tourneraient effectivement sur l'ensemble de la brigade, avec les effectifs habituels affectés aux écoles ; ce ne sera pas des agents qui assureront une présence effective et continue, mais cela rentrera dans le cadre de leur tournée, ils seront présents sur l'ensemble des établissements scolaires de la commune. Avec la difficulté liée au nombre d'écoles sur l'ensemble de la brigade, nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils soient présents en permanence. Leur objectif, et je crois que c'est un des objectifs qui leur a été fixé par le Ministère de l'Intérieur, est de se montrer de façon la plus régulière possible devant les établissements scolaires.

M. Lalanne : je voudrais juste ajouter une chose qui a trait à la Police Municipale. Je pense qu'il va falloir tout de même que nous nous réunissions et que nous réfléchissions car les Policiers Municipaux sont impliqués dans toutes les missions de service de police, parce que nous sommes en Etat d'urgence, et sont donc également en première ligne. Donc, tous ceux qui portent l'uniforme dans notre pays sont une cible potentielle, et, malheureusement l'actualité l'a montré, soit chez nous, soit dans les pays européens limitrophes. A partir du moment où ces Policiers Municipaux sont en plus des femmes, ils représentent une double cible. Nous l'avons malheureusement aussi vu dans les faits divers. Donc, au-delà de toutes polémiques politiques ou intellectuelles concernant l'armement de la Police Municipale, je crois qu'il va falloir quand même y réfléchir sérieusement, ne serait-ce que pour leur légitime défense, ou la légitime défense d'autrui, parce qu'ils peuvent être amenés à se trouver dans des circonstances où ils ne pourront pas réagir avec une seule bombe lacrymogène de premier niveau. Je crois qu'une réflexion va devoir s'imposer pour leur protection, et celle des citoyens, dans l'exercice de leurs missions.

Mme le Maire : à ce jour, nous avons eu cette réflexion entre nous et nous ne sommes pas du tout dans l'idée d'armer la Police Municipale. D'ailleurs, il n'y a pas de consigne dans ce sens-là de la part du Ministère de l'Intérieur. Les documents que nous recevons n'évoquent en aucun moment l'urgence absolue quant à l'armement de la Police Municipale. Nous en entendons effectivement parler, nous verrons comment évolue la situation et s'il y a lieu de se pencher sur ce sujet-là, sujet effectivement difficile. Quand je pose la question aux Policiers Municipaux de notre commune, ils répondent ne pas souhaiter être armés. Maintenant, nous verrons comment évolue la situation. Mais, pour l'instant, nous ne sommes pas prêts à prendre cette décision.

M. Pilet : nous comprenons aujourd'hui que ces questions de sécurité sont partagées par de nombreux habitants. Après, je crois qu'il faut rester à l'échelle de notre commune, où les risques sont tout de même mesurés ; cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas, les derniers faits ont montré que des crimes odieux pouvaient être commis dans des endroits où l'on ne s'y attendait pas. J'aurais envie d'inciter à travailler avec la Gendarmerie, ce qui a déjà été fait, vous venez de l'expliquer, mais peut-être de voir, en ricoché de l'intervention de M. Lalanne, s'il y a d'autres dispositifs à mettre en avant avec les forces de Gendarmerie. Notamment, voir s'il est nécessaire de soutenir des demandes qu'elle n'arrive pas à formuler, par exemple en termes d'effectifs et de moyens : à ce moment-là, le Conseil Municipal pourrait, comme il l'a déjà, adopter une motion, faire un courrier pour que la brigade qui couvre notre commune ait les moyens suffisants de répondre à ces risques potentiels.

Mme le Maire : les relations que nous avons avec la Brigade de Gendarmerie sont tout à fait régulières et les échanges sont faciles. Je n'ai donc pas d'inquiétude quant à la qualité du travail que nous pouvons accomplir avec elle, nous sommes vraiment dans un climat de confiance, serein, avec des échanges de qualité. Nous pouvons vraiment nous appuyer sur elle, et c'est ce que je fais très régulièrement dès qu'il y a un questionnement, quel qu'il soit : j'appelle le Lieutenant Pogolotti, je le dérange même, sans le savoir, sur son lieu de vacances, il répond immédiatement. De ce côté-là, je crois que si nous pouvons rassurer la population quant à l'implication de la Gendarmerie, c'est l'occasion pour moi de le faire. C'est vrai que les Fonsorbais s'interrogent toujours car ils pensent, du fait que nous n'ayons pas de Gendarmerie, que nous sommes moins bien servis que nos voisins. Je crois qu'il faut que les choses soient bien claires : nous sommes aussi bien servis que nos voisins Saint-Lysiens ou Plaisançois ; la Brigade de Gendarmerie est très présente sur la commune. Les effectifs sont complets, je crois qu'ils viennent de remplacer les deux récents départs.

M. Pilet : ne maîtrisant pas le sujet, je le redis, je refais la proposition de voir avec la Brigade de Gendarmerie si elle a besoin d'être soutenue pour avoir, parce qu'il n'y a pas que les effectifs, il y a aussi les moyens matériels, du matériel permettant de répondre à toutes les situations. Je pense que cela peut être intéressant que le Conseil Municipal apporte un appui, un soutien.

Mme le Maire : tout à fait ; je rappellerai au Lieutenant Pogolotti que nous sommes prêts évidemment à prendre des délibérations allant dans ce sens là, bien entendu.

9 - MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE JEUNESSE

Mme Lacoste : comme nous en avons parlé lors des réunions sur le PEDT en juin, cette modification fait suite au changement des rythmes scolaires sur le collège. Jusqu'à présent, l'ALAC (Accueil de Loisirs Associé au Collège) n'était pas ouvert le lundi, donc pas présent sur le collège. Il le sera dorénavant sur les horaires qui ont été transmis aux membres de la commission, soit : le lundi de 12 h 30 à 14 h et de 16 h à 17 h. Les équipes du CAJ sont en relation avec M. Routou, Principal du collège, pour voir de quelle manière ils vont pouvoir intervenir sur d'autres périodes, éventuellement sur celles où les collégiens n'auront pas forcément de cours. Vous avez pu voir, toujours dans le mail que j'ai fait suivre aux membres de la commission, que M. Merland avait ajouté "ainsi qu'interventions sur activités en fonction des emplois du temps du collège". C'est un premier pas, nous verrons ce que cela donnera dans l'année. Cette ouverture peut se faire dans l'emploi du temps des animateurs du CAJ grâce aux deux CAE, renforts embauchés en début de saison.

Mme le Maire : juste une précision, en dehors de ce sujet : hier, a eu lieu une petite fête organisée par le service jeunesse pour finaliser la saison d'été, avec exposition, vidéo, etc. Manifestement, cela a très bien fonctionné cet été, la fréquentation moyenne a été de 27 ou 28 jeunes par jour, donc une belle fréquentation. Les jeunes étaient ravis des activités proposées par le CAJ, ce qui prouve donc la qualité et l'implication du travail des agents, il n'y a pas de doute. Y a-t-il des questions sur le service jeunesse ?

M. Pilet : d'abord une précision : sur le document, il est indiqué 12 h 15 - 14 h, mais il vient d'être dit 12 h 30 ... que ce soit les mêmes informations. Et, juste une question à propos des intervenants : l'après-midi, ils interviennent de 16 h à 17 h : est-ce en complément d'autres interventions, ou ne viennent-ils travailler que pour une heure ?

Mme Lacoste : le CAJ est ouvert pour les enfants qui ont une autorisation de sortie et qui souhaitent s'y rendre. De plus, il y a une animation foyer à l'intérieur du collège.

10 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION MUNICIPALE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE DOCUMENTS (délibération n° 2016-150)

Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances : une délibération avait été adoptée le 17 décembre 2015 pour fixer les tarifs suivants :

- Photocopie A4 noir et blanc : 0.18 €
- Photocopie A3 noir et blanc : 0.36 €
- Copie de CD-Rom : 2.80 €

Cependant, les montants étant fixés par arrêté du Premier Ministre et du Ministre du budget du 1^{er} octobre 2001, le tarif ne doit pas dépasser ceux-ci :

- Photocopie A4 noir et blanc : 0.18 €
- Copie de CD-Rom : 2.75 €

Il est donc proposé de délibérer pour adopter les nouveaux tarifs, à savoir :

- Photocopie A4 noir et blanc : 0.18 €
- Photocopie A3 noir et blanc : 0.36 €
- Copie de CD-Rom : 2.75 €

De plus, il convient de préciser que les autres frais de reproduction seront répercutés aux demandeurs, notamment les factures d'un prestataire lorsque la ville fait appel à une entreprise si ses capacités techniques ne lui permettent pas de reproduire des documents (par exemple pour un plan : nous ne pouvons pas imprimer au-delà du A3). L'article R 311-11 du Code des relations entre le public et l'administration précise : *"A l'occasion de la délivrance du document, des frais correspondant au coût de reproduction et, le cas échéant, d'envoi de celui-ci peuvent être mis à la charge du demandeur. Pour le calcul de ces frais, sont pris en compte, à l'exclusion des charges de personnel résultant du temps consacré à la recherche, à la reproduction et à l'envoi du document, le coût du support fourni au demandeur, le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé pour la reproduction du document ainsi que le coût d'affranchissement selon les modalités d'envoi postal choisies par le demandeur."*

M. Gaubert : j'avais précisé deux choses en commission des finances : ces frais ne doivent pas s'appliquer aux demandes des Elus. De plus, je pense qu'il faut faire apparaître clairement, dans le cadre où la commune n'est pas en capacité d'assurer un travail de reprographie, de bien mettre en exergue que ces demandes feront l'objet d'un devis, et ce devis devra être accepté par le demandeur pour éviter toute ambiguïté ; je pense qu'il faut que ce soit très clairement exprimé et écrit.

Mme le Maire : cela ne me paraît pas poser de problème en terme administratif ... cela fonctionne déjà ainsi pour les devis.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification de la tarification municipale concernant la communication de documents.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE LES PORTES DU GERS (délibération n° 2016-151)

Mme Krier : afin de pouvoir clôturer le budget annexe "les Portes du Gers", il convient de procéder au transfert des honoraires restant sur le compte 6226, d'un montant de 6 250 €, sur le budget principal "Commune".

Mme le Maire : avez-vous des remarques ?

Aucune remarque n'étant soulevée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe "les Portes du Gers".

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL - RÉNOVATION DES MENUISERIES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2016-152)

Mme Krier : nous allons demander auprès du Conseil Régional, pour la rénovation des menuiseries de l'école élémentaire du Trépadé, un complément du dispositif TEPCV (Territoire à Energie Positive et à croissance verte) et de la demande formulée auprès du Conseil Départemental. L'estimatif des travaux s'élève à 113 382,23 €. Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

DÉPENSES HT	RECETTES		
		En %	Montants en € HT
113 382,23 €	TEPCV	30	34 014.66
	Conseil Régional	35	39 683.77
	Conseil Départemental	30% sur le reste à charge	11 905.13
	Autofinancement	25	27 778.67
	TOTAL	100	113 382.23

La collectivité est tenue de présenter un plan de financement prévisionnel sans avoir la certitude d'obtenir les subventions sollicitées. Nous en avons parlé en commission des finances. Dans tous les cas, nous réaliserons les travaux, même si nous n'obtenons pas les subventions, ou l'intégralité des subventions, puisqu'il s'agit d'un investissement qui nous permettra de faire des économies d'énergie.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux de rénovation des menuiseries de l'école élémentaire du Trépadé.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - GARANTIES D'EMPRUNT SOLLICITÉES PAR LA SOCIÉTÉ COLOMIERS HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX "RÉSIDENCE BÉNECH" ET POUR L'ACQUISITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN VEFA "RÉSIDENCE LE CLOS DES CARRELASSES" - PRÊTS PLUS ET PLAI (délibérations n° 2016-153 et 2016-154)

Mme Krier : il est proposé que la commune se porte caution des emprunts PLUS et PLAI contractés par la société Colomiers Habitat, pour les deux résidences suivantes :

- Résidence "Bénech", sise 1 chemin Bénech - construction de 18 logements locatifs sociaux (6 logements PLUS et 12 logements PLAI) : le montant à garantir est de 536 247 €, soit à hauteur de 30 % du montant total de l'opération (1 787 490 €). Le Conseil Départemental garantit à hauteur de 70%. Ce projet a été établi avant l'entrée de la ville à la communauté le Muretain Agglo.

Mme le Maire : avez-vous des remarques ?

Aucune remarque n'étant formulée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver que la commune accorde sa garantie d'emprunt à la société Colomiers Habitat pour le projet ci-dessus décrit.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Krier :

- Résidence "le Clos des Carrelasses", sise chemin des Carrelasses - acquisition de 2 logements locatifs sociaux en VEFA (1 logement PLUS et 1 logement PLAI) : le montant à garantir est de 108 500 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de l'opération (217 000 €). Le Muretain Agglo garantit à hauteur de 50% également.

Mme le Maire : avez-vous des remarques ?

Aucune remarque n'étant formulée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver que la commune accorde sa garantie d'emprunt à la société Colomiers Habitat pour le projet ci-dessus décrit.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - CONVENTION AVEC LE SMEA-RÉSEAU 31 POUR LE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES D'ÉLECTRICITÉ RÉGLÉES A TORT POUR LES STATIONS D'ÉPURATION DE LA COMMUNE (délibération n° 2016-155)

Mme Krier : en 2009 et 2010, la commune a mandaté des dépenses auprès d'EDF pour diverses factures d'électricité relatives aux stations d'épuration de la commune. Or, ces factures auraient dû être réglées par le SMEA-RÉSEAU 31, à savoir :

IDENTIFICATION FACTURES EDF	PÉRIODE 2010	PÉRIODE 2009	TOTAL FACTURES
Facture n° 7703261	159,49 €	-	159,49 €
Facture n° 10027 00217 49	3 648,34 €	427,27 €	4 075,61 €
Facture n° 5754159	97,02 €	64,22 €	161,24 €
Facture n° 5386560	686,27 €	682,42 €	1 368,69 €
Facture n° 24778632	66,78 €	-	66,78 €
TOTAL	4 657,90 €		

Il est donc proposé de signer une convention avec le SMEA-RÉSEAU 31 pour qu'il règle ces factures.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signer d'une convention avec le SMEA-RÉSEAU 31 pour la raison ci-dessus expliquée.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS (délibérations n° 2016-156 et 2016-157)

Mme le Maire : d'une part, une délibération a été adoptée le 10 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire, suite à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) visant à faciliter l'exercice des mandats locaux, et concernant notamment les indemnités des Maires. Cependant, le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux Elus, qui constitue une formalité substantielle, n'avait pas été joint en annexe de cette délibération puisqu'il n'y avait pas de modification. Aussi, la Sous-Préfecture de Muret demande le retrait de cette délibération, ainsi que l'adoption d'une nouvelle délibération accompagnée dudit tableau.

D'autre part, il est proposé d'aligner le montant des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers Délégués sur l'enveloppe globale règlementaire, et d'attribuer une indemnité de fonction aux Conseillers Municipaux. L'indemnité de fonction des Élus est prévue pour compenser les frais engagés par les Élus et constitue une contrepartie forfaitaire des contraintes supportées. Jusqu'à présent, la totalité des

indemnités n'était pas octroyée du fait de la situation financière de la ville. Je vous rappelle qu'au moment où nous avons été élus, nous avons décidé de ne prendre qu'une partie des indemnités auxquelles nous avons droit, c'est-à-dire que sur la totalité de l'enveloppe qui représente 120 000 € par an, nous avons décidé de ne prendre que 80 000 €, qui ont donc été répartis entre le Maire, les Adjointes et les Conseillers Délégués. Pour rappel, les pourcentages prévus par la réglementation sont basés sur l'indice brut 1015. Ce dernier s'élève à 3 824.28 € au 1^{er} juillet 2016 par strate de nombre d'habitants ; une revalorisation du point d'indice a effectivement été décidée par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 "portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation".

L'article L 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents ont été attributaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale peuvent voter des majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le Conseil Municipal. Cette possibilité ne sera pas prise en compte.

Donc, d'une part, nous n'avons pas pris l'intégralité des indemnités auxquelles nous avons droit et, d'autre part, nous aurions pu avoir davantage si nous avions pris les indemnités qui nous auraient été accordées de droit du fait que la commune perçoive la DSU. Aussi, aujourd'hui, nous avons décidé de prendre l'intégralité des indemnités et de les répartir en attribuant également une indemnité de fonction aux Conseillers Municipaux, qu'ils appartiennent bien entendu à la majorité ou à l'opposition, et de ne pas prendre la part à laquelle nous pourrions avoir droit puisque nous avons perçu la DSU les trois années précédentes.

Le montant annuel actuel des indemnités brutes représente 81 126.75 €. Le montant annuel proposé est de 130 195.72 €. Pour l'année 2016, le budget supplémentaire à prévoir est de 12 751.11 €, pour la revalorisation de l'indice et la modification proposée. Une décision modificative serait prévue ultérieurement pour la prise en compte de ce montant supplémentaire.

Ensuite, il est proposé de modifier le tableau des indemnités des Élus suite à la démission de M. Soum Christian de ses fonctions de Conseiller délégué et à la nomination de M. Franchina Philippe en tant que Conseiller délégué. Cette modification sera effective à compter de la date du caractère exécutoire de la délibération.

Deux délibérations sont donc proposées :

- l'une pour retirer celle du 10 mars 2016 conformément aux observations formulées par la Sous-Préfecture
- l'autre pour :
 - acter la volonté de Mme le Maire de déroger à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, dite loi NOTRe afin de fixer pour celle-ci une indemnité à un taux inférieur au barème
 - aligner, à compter du 1^{er} octobre 2016, le montant des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués sur l'enveloppe globale réglementaire
 - attribuer, à compter du 1^{er} octobre 2016, une indemnité de fonction aux Conseillers Municipaux
 - modifier les fonctions de Mrs Soum Christian et Franchina Philippe
 - fixer le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire, des Conseillers Délégués et des Conseillers Municipaux

Le nouveau tableau était joint en annexe de la convocation.

Les indemnités brutes proposées seraient donc les suivants :

	CADRE	INDEMNITÉS BRUTES AU 01/07/16	INDEMNITÉS BRUTES PROPOSÉES
Indemnités du Maire	Indemnité: 65 % - 2 485.78 € dérogation possible pour fixer une indemnité inférieure	32.68 %, soit 1 249.77 €	45.43 %, soit 1 737.36 €
Indemnités des Adjointes	Taux maximal : 27.5% - 1 051.68 €	13.10 %, soit 500.97 €	18.21 %, soit 696.39 €
Indemnités des Conseillers Délégués	Comprises dans l'enveloppe globale	6.55 %, soit 250.48 €	9.10 %, soit 348.00 €
Indemnités des Conseillers Municipaux	Comprises dans l'enveloppe globale - taux maximal : 6% - 229.46 €	0.00 €	2.11 %, soit 80.69 €

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. Pilet : des remarques : si la question des indemnités est un vrai sujet, puisqu'autour de la table ce ne sont que des citoyens qui s'engagent et qui donnent de leur temps pour l'intérêt de la commune, nous pouvons réellement en discuter. Que les indemnités soient partagées entre tous les acteurs, Elus, qui s'engagent pour la commune, me paraît une chose positive et intéressante. Ce qui est déploré, c'est, déjà, que nous n'ayons pas pu en discuter, entre le groupe majoritaire et les groupes de l'opposition, que nous soyons mis devant cette présentation-là. Nous aurions pu effectivement discuter sur d'autres modalités, réfléchir à des compensations de salaire pour ceux qui viennent sur leur temps de travail et qui perdent de la rémunération ...

Mme le Maire : ce n'est pas possible M. Pilet, les sommes doivent être identiques pour tout le monde en fonction du poste occupé.

M. Pilet : je sais que dans d'autres communes ça s'est effectué, il y a toujours des moyens de trouver des systèmes. Maintenant, ce sont des expériences qui existent ailleurs, nous pouvons l'entendre. Mais je crois que le problème n'est pas là, c'est juste pour dire que la question des indemnités est importante. Ce qui nous dérange, très clairement, c'est que dans le contexte actuel, les augmentations qui sont proposées aujourd'hui pour une bonne partie des Elus de ce Conseil Municipal seront de l'ordre de 39 % ... 39 % d'augmentation pour les Maire, Adjointes, Conseillers Délégués. Dans le contexte actuel, avec les efforts qui ont été demandés à la commune, que ce soit aux associations ou aux habitants, avec un budget qui, certes, et nous pouvons constater qu'il y a des améliorations, nous ne sommes pas sortis de la situation, nous n'avons pas de perspective sur l'avenir, nous ne pouvons pas présager de ce que sera l'évolution budgétaire de la commune et comment nous pourrions régler l'ensemble des charges qui seront à régler, avec les besoins qu'il y a pour cette commune. Aujourd'hui, de prendre cette délibération, première délibération prise lorsqu'on constate une petite amélioration, c'est que les Elus s'augmentent, je vais faire aussi le lien avec ce qui a été demandé aux agents de la commune, avec les débats qu'il y a eu sur la notion de primes au mérite etc...

Mme le Maire : non, n'employez pas ce terme-là M. Pilet.

M. Pilet : ... sur le lien avec l'absentéisme, je note que là aucun lien n'est fait avec l'absentéisme au nom des ...

Mme le Maire : nous ne pouvons pas malheureusement, ce n'est pas possible.

M. Pilet : ... juste dire que je trouve cette décision et cette proposition vraiment très mal venues aujourd'hui. Nous, nous sommes vraiment contre, il me semble que s'il y a de l'argent à mettre, il est à mettre ailleurs. Qu'il y ait une petite augmentation, qu'il y ait des choses pour répondre à l'investissement, nous aurions pu en discuter. Mais là, actuellement, et la manière dont c'est fait, avec une bonne partie des Fonsorbais en difficulté, la symbolique qui sera renvoyée à la population est que les Elus se prennent 40 % d'augmentation ; nous, nous ne pouvons pas cautionner cela, et nous le dénonçons très fermement, très clairement.

Mme le Maire : je ne doute pas de l'usage politique que vous allez en faire. Moi, j'aurais préféré que vous nous remerciez pour les efforts que nous avons consentis parce qu'il est certain que des Elus acceptant de faire les coupes que nous avons faites dans nos indemnités ne doivent pas être nombreux. Cela veut dire que nous avons tout de même fait économiser à la commune près de 100 000 € depuis que nous sommes Elus. Je doute que beaucoup auraient fait la même démarche. Sachez que parmi nous il y a des gens qui travaillent, qui travaillent beaucoup, qui passent beaucoup de temps à la Mairie, avec des responsabilités importantes, et que cela mérite une reconnaissance. Nous ne faisons que prendre "ce à quoi nous avons droit", sachant qu'en plus nous le partageons entre nous tous parce que, tous, nous donnons du temps, parce que, tous, nous circulons avec nos véhicules. Je ne parle pas de moi puisqu'effectivement il se trouve que j'ai les indemnités les plus élevées, mais c'est légitime aussi puisque j'ai les responsabilités les plus importantes, je ne compte pas mes heures, mais c'est normal. Pour autant, le statut de l'Elu existe, ce n'est pas pour rien, cette reconnaissance est nécessaire et ne dites pas que nous sommes les premiers à être servis. Je vous rappelle tout de même que cette année 20 000 € d'augmentation ont principalement ciblé les personnels qui percevaient les traitements les moins importants, décembre dernier, un chèque Kadoc de 150 € a été octroyé à chacun des agents ; ne dites pas que nous avons été les premiers à nous servir, je ne peux pas vous le laisser dire. Par contre ...

M. Pilet : je pense que les agents sont assez grands, ils verront. Je veux juste reprendre sur les exemples : les Elus d'une commune, la Salvétat Saint-Gilles, ont décidé de verser dans un pot commun une partie de leurs indemnités pour financer les permis de conduire de jeunes habitants de la commune. Il y a d'autres exemples sur l'ensemble du territoire, il y a 36 000 communes, donc beaucoup d'autres exemples où les Elus font d'autres choix ...

Mme le Maire : vous n'allez tout de même pas nous accuser de voler cet argent-là ? Rassurez-moi.

M. Pilet : est-ce que j'ai dit ça ?

Mme le Maire : moi, je vous pose la question parce qu'à vous écouter, nous sommes dans l'abus, nous

sommes dans l'excès. Nous sommes juste dans la loi, M. Pilet, nous sommes juste dans le respect de la loi. Et nous pourrions, si nous le souhaitions, décider d'en prendre davantage puisque la loi nous le permet. Nous nous en tenons à ce que nous pouvons percevoir parce que notre commune se situe dans la tranche des 10 000-20 000 habitants, point ; ni plus, ni moins.

M. Pilet : j'ai bien parlé de symbolique dans le contexte actuel, ce que cela aura comme effet de voir que le Conseil Municipal ...

Mme le Maire : tout dépend de ce que vous allez en faire dans vos publications. Il est clair que selon la façon dont vous le présenterez, soit il y a effectivement la reconnaissance du fait que nous avons travaillé, que nous avons fait des efforts, et des efforts nous en faisons tous les jours, qu'effectivement la situation s'améliore, et donc nous ne prenons que ce à quoi nous avons droit, point. Si, effectivement, c'est présenté ainsi, je pense que la plupart des habitants de Fonsorbes le comprendra car lorsque les Adjointes disent qu'actuellement, pour une présence qui est au-delà du temps des 35 heures pour certains, ils n'ont qu'approximativement 400 € nets, les gens disent "mais comment c'est possible ?". Il y a cela aussi ; je pense que les gens sont capables de comprendre le fait que l'investissement, notre investissement mérite simplement de prendre ce à quoi nous avons droit.

M. Pilet : la question des indemnités est aussi de permettre à des personnes ayant les revenus les plus modestes de s'investir dans la vie municipale ; leurs revenus modestes sont un obstacle, c'est donc vraiment une question importante. J'ai commencé en le disant ; ce que j'ai précisé derrière, c'est qu'aujourd'hui, posé comme ça, je trouve que c'est ...

Mme le Maire : tout dépend de la façon dont ce sera posé M. Pilet ...

M. Pilet : non, c'est vous qui le posez, sans discussion ...

Mme le Maire : ... je pense que nous avons compris le sens de votre intervention ...

M. Pilet : ... les différents groupes d'opposition n'ont pas été concertés, il n'y a pas eu de débat, il n'y a pas eu de réflexion ; je pense que beaucoup de choses auraient pu être travaillées et posées autrement. Je peux vous dire que la surprise a été grande en découvrant cette proposition, et je pense que cette surprise sera partagée par beaucoup de monde et que nous n'aurons pas besoin de faire beaucoup d'efforts pour que les gens le prennent dans notre sens.

Mme le Maire : on compte sur vous. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Lalanne : j'ai été très surpris, je rejoins M. Pilet dans le sens où cela aurait tout de même mérité un minimum de dialogue et de concertation en amont par rapport à la prise de décision qu'il va falloir adopter ce soir. Personnellement, je trouve que c'est une proposition tout-à-fait inopportune étant entendu que les Fonsorbais ont quand même été mis à contribution par rapport à l'extinction de l'éclairage public, par rapport à l'entretien de la commune, qui est encore perfectible, et ils auront, comme moi-même, du mal à comprendre ces augmentations indemnitaires, d'autant que le volume de certaines augmentations correspond pratiquement au salaire que peuvent dégager certains agriculteurs. Et il ne faut pas oublier que nous avons aussi des retraités qui vivent en dessous du seuil de pauvreté de par leur pension. Après, le travail fourni par les Elus, il est évident que c'est un gros travail. Mais là, nous sommes un peu sur le fil du rasoir entre l'indemnité, c'est-à-dire le défraiement d'un certain nombre de frais, et une juste rémunération par rapport au travail fourni. Donc là, je trouve qu'il faut faire très attention, d'autant que lorsqu'on s'engage pour des élections, que l'on se met sur une liste électorale ou en tête de liste, on sait quand même que derrière il faudra travailler, qu'il y aura du grain à moudre, et que l'on ne comptera pas le temps. Donc, pour ces différentes raisons, je suis contre cette augmentation, cette décision, trouvant qu'elle est un peu exagérée par rapport au temps et par rapport au décalage avec ce que nous avons demandé aux citoyens.

M. Baë : je vais parler un peu de ma propre expérience. Effectivement, lorsqu'on parle de pourcentages, 30 % ou 40 %, cela peut paraître énorme. Lorsque nous avons été élus, je me suis bien douté qu'il allait falloir s'investir, donc je ne vais pas détailler le temps que j'y passe, je ne vais pas détailler les contraintes que nous avons lorsque nous sommes d'astreinte, je ne vais pas détailler le temps que je mets à faire un simple mariage : lors du dernier mariage, j'ai reçu les mariés, j'ai reçu les témoins, j'ai même reçu le fleuriste et attendu qu'il décore la salle, et je suis revenu les marier ; nous prenons beaucoup de temps. Je ne vais pas non plus détailler les appels au milieu de la nuit -Jean-Claude, tu connais mon épouse, tu pourras lui poser la question-, le téléphone d'astreinte sonne régulièrement, il sonne donc à 3 heures du matin ... Ce que je voudrais détailler, par contre, ce sont les 223 € d'indemnités que je perçois, mensuelles, qui représentent un jour et demi d'absence mensuelle pour mon emploi, sachant que j'ai droit théoriquement à 136 h 50 d'absence par trimestre. Là, cela représente un jour et demi par mois. Ensuite, encore une fois tu connais mon épouse, tu pourras de nouveau lui poser la question, elle est Elue à la FCPE, elle fait partie de la commission élections, donc le soir, effectivement, il y a des périodes où nous avons des réunions communes, elle a aussi sa propre vie, j'ai deux enfants dont un de 4 ans, je les fais donc garder. Donc, il y a des frais et je peux te garantir que je ne gagne pas d'argent, mais vraiment, donc j'en perds mais comme tu dis, lorsqu'on est Elu,

c'est un investissement, on se rend compte qu'il va falloir se donner. Donc parler pourcentages peut paraître choquant, moi j'aimerais que nous parlions des sommes réelles, des sommes que nous percevons, et la somme que je perçois actuellement est de 223 €.

Mme le Maire : y a t-il d'autres interventions ? ... oui, M. Pilet ... c'est bon, je crois que vous avez fait ...

M. Pilet : non, il m'interpelle, je vais quand même répondre ...

Mme le Maire : il répond à votre intervention.

M. Pilet : juste pour dire que j'ai de nombreux investissements, je les fais tous à titre bénévole, cela me coûte de l'argent, j'ai des responsabilités nationales, c'est pour mes frais, donc ce sont des choix que je fais et je les assume. Là aussi, je pense que cela fait partie des choses auxquelles il faut penser ; lorsque vous avez été élus, vous avez, sur un des premiers Conseils Municipaux, posé des choses par rapport aux indemnités. Je pense que là il y avait une vraie réflexion à amener. Deux ans après, vous présentez autre chose. Moi, je pense qu'il y a une vraie question sur les indemnités, mais je trouve que proposer aujourd'hui cette augmentation, proposer cette délibération, qui plus est jour de la rentrée scolaire, c'est inadapté. Et, symboliquement, par rapport aussi à la représentation que les gens ont des Elus, je pense que c'est une erreur et je suis contre. J'en profite pour dire que le mandat que je porte de Jérôme Buisson est sur la même position.

Mme le Maire : je ne pense pas qu'au Conseil Départemental ils aient diminué pour autant leurs indemnités. Je pense qu'ils prennent l'intégralité de leurs indemnités.

M. Pilet : excusez-moi, de cela, vous en parlerez avec lui. Il n'est pas présent, nous n'en parlons pas.

Mme le Maire : oui, mais tout cela pour dire que nous ne faisons, je le répète encore une fois, que prendre ce à quoi nous avons droit parce que nous sommes dans une ville qui se situe entre 10 000 et 20 000 habitants, que nous pourrions prendre davantage puisque la commune perçoit la DSU, ce que nous ne faisons pas et que nous ne ferons pas.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération du 10 mars 2016 conformément aux observations émises par la Sous-Préfecture.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

- o d'acter la volonté de Mme le Maire de déroger à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, dite loi NOTRe afin de fixer pour celle-ci une indemnité à un taux inférieur au barème
- o d'aligner, à compter du 1^{er} octobre 2016, le montant des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués sur l'enveloppe globale règlementaire
- o d'attribuer, à compter du 1^{er} octobre 2016, une indemnité de fonction aux Conseillers Municipaux
- o de modifier les fonctions de Mrs Soum Christian et Franchina Philippe
- o de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire, des Conseillers Délégués et des Conseillers Municipaux

VOIE	Pour :	25
	Contre :	6 (Mme Dubois, Mrs Buisson, Gaubert, Lalanne, Perrot et Pilet)
	Abstention :	2 (Mme Rangoly et M. Lorrain)

*Mme LACOSTE Christine donne procuration à Mme VOISIN Geneviève
et quitte la séance à 20 h 15*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

16 - MISE EN PLACE DU SITE "E-CIVIS" EN TEST

Mme Voisin : lors du Conseil Municipal du 19 mai, avait été présenté le site E-Civis par M. Postic, et j'avais demandé au Conseil Municipal d'accorder sa confiance à la commission "implication citoyenne" pour travailler sur ce site. La commission a donc mis en place un groupe de travail qui a travaillé avec M. Postic. Le site sera mis en version test aux alentours du 15 septembre. Cette version test permettra de procéder à des réajustements sur le fonctionnement. Toutes les fonctions seront actives, les utilisateurs pourront s'installer, faire les commentaires, poser des questions, etc. Mais, les avis des différents groupes seront bloqués dans un premier temps, tant que nous ne soyons pas sûrs que cela fonctionne, que ce soit pour le groupe majoritaire, les groupes d'opposition ou le Conseil des Sages. Par contre, nous pourrions mettre un avis, il sera juste bloqué et sera apparent lorsque la version définitive sera ouverte ; cette première phase de test consiste à

voir si cela fonctionne, si les différents modules fonctionnent. La version définitive devrait être opérationnelle début octobre. Une campagne de communication sera mise en place : pour la version test, ce sera via les réseaux sociaux, le site internet. Pour la version définitive, ce sera via un affichage, un article dans le bulletin municipal et dans la Dépêche.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : nous en avons déjà débattu, cela avait été présenté.

Mme le Maire : oui, c'était juste une information sur le lancement.

17 - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - RÉHABILITATION DE LA SALLE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2016-158)

M. Chouard : il est proposé de désigner les entreprises pour le marché public de travaux de réhabilitation de la salle du Trépadé, et donc de signer le dit marché. Le tableau récapitulatif des offres reçues était joint à la convocation et le rapport d'analyse de l'architecte a été envoyé le 30 août. Trente-deux offres ont été réceptionnées. Aucune candidature n'a été déposée pour le lot n° 2 "charpente-couverture-zinguerie". Une nouvelle consultation a été lancée.

Ce dossier a été examiné par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 29 août dernier.

Aussi, il est proposé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

LOTS*	ENTREPRISES	MONTANTS HT				TOTAL
		Travaux	Option 1	Option 2	Option 3	
Lot n° 1	Comminges Bâtiment	67 409,60 €	dépose de faux plafonds 13 280,00 €	fondations micro-pieux 30 454,46 €	-	111 144,06 €
Lot n° 2		lot infructueux				

M. Chouard : le lot n° 2 est infructueux ; nous espérons une nouvelle commission rapidement pour ce lot.

M. Pilet : si vous voulez bien rappeler pour tout le monde quel est le lot n° 2, ce qu'il représente.

M. Chouard : "charpente-couverture-zinguerie". Ce lot concerne essentiellement les chenaux qui se trouvent au dessus de la salle du Comité des Fêtes : toute une partie des chenaux est à changer. Ce lot est donc infructueux, mais je pense que parmi les 32 offres, nous aurons des réponses concrètes.

Lot n° 3	SerrBat	41 362,00 €	-	-	-	41 362,00 €
Lot n° 4	L'Ombre Baie	38 896,78 €	-	-	-	38 896,78 €
Lot n° 5	Battut	30 588,55 €	meuble bar pour le comité des fêtes 2 850,00 €	Façades en Trespa 3 200,00 €	-	36 638,55 €
Lot n° 6	Massoutier	136 685,15 €	-	-	-	136 685,15 €
Lot n° 7	Lacis	62 137,54 €	-	-	-	62 137,54 €
Lot n° 8	A.J.S.	163 794,71 €	-	-	-	163 794,71 €
Lot n° 9	Techni Ceram	19 412,91 €	barrière étanche 535,44 €	préparation des supports 562,60 €	carrelage 50x50 hall d'entrée 2 986,96 €	23 497,91 €
Lot n° 10	Avigi Laforet	22 796,16 €	-	-	-	22 796,16 €
TOTAL		583 083,40 €	16 665,44 €	34 217,06 €	2 986,96 €	636 952,86 €

* lot n° 1 - démolition-gros-œuvre-enduit
lot n° 2 - charpente-couverture-zinguerie
lot n° 3 - serrurerie
lot n° 4 - menuiserie alu
lot n° 5 - menuiserie bois

lot n° 6 - doublage-cloison-faux plafond-isolation
lot n° 7 - électricité
lot n° 8 - chauffage-ventilation-climatisation
lot n° 9 - revêtement de sol
lot n° 10 - peinture

Le montant total HT du marché s'élève donc à 636 952,86 €, soit 764 343, 43 € TTC. L'estimation des travaux était de 862 543,87 € HT, soit une différence de 225 591,01 €. De ce fait, il est prévu de lancer l'étude pour la réfection ses sols.

La prochaine réunion de commencement du chantier est prévue pour le lundi 19 septembre. Toutes les sociétés qui ont été retenues seront réunies par l'architecte et le début des travaux aura lieu officiellement le 17 octobre. Avez-vous des questions ?

M. Gaubert : comment se fait-il qu'il y ait une telle différence avec l'estimatif ? Avez-vous retenu le mieux disant ou le moins disant ?

M. Chouard : la majorité des lots est basée sur le moins disant. Nous avons été fortement aidés et très

soutenus par l'architecte qui a vraiment bien travaillé, qui connaissait la majorité des entreprises. Ensuite, cela dépend des lots : pour celui de la menuiserie alu, il y a d'importantes fluctuations sur l'aluminium. Après, tout dépend si les entreprises sont des grossistes, des acheteurs, des fabricants. Les prix d'achat jouent donc là-dessus. Il y a aussi le fait que les entreprises n'ont pas trop de travail, elles ont besoin de faire tourner leurs équipes. Actuellement, le marché est assez tendu, nous arrivons donc à tirer des prix plutôt intéressants. L'architecte nous avait dit que nous arriverions sûrement à gagner entre 5 et 10 %, nous sommes au-delà de nos espoirs, c'est plutôt une très bonne chose.

M. Gaubert : avons-nous une date prévisionnelle de début de chantier, sachant que le lot n° 2 n'est pas attribué ? Est-ce réhibitoire ou le chantier peut-il commencer sans qu'il ne soit attribué ?

M. Chouard : certaines entreprises n'avaient pas répondu car c'était durant les congés (nous avons lancé les appels d'offres au mois de juillet). Des entreprises nous avaient effectivement répondu que les ingénieurs, les bureaux d'études partaient en vacances et qu'elles étaient débordées, qu'elles ne pourraient pas répondre. Donc, à leur retour, nous leur avons laissé un délai de réponse pour le lot infructueux, mais nous serons dans les délais, il n'y a aucun problème car ce lot n'est pas la partie la plus urgente puisqu'il s'agit de l'extérieur essentiellement, cela ne nous empêche absolument pas de démarrer les travaux.

Mme le Maire : les travaux s'échelonnent jusqu'au mois de juin-juillet de l'année prochaine, avec la certitude que la salle sera disponible pour la rentrée de septembre 2017.

M. Pilet : sur les lots, une double question : pour le lot n° 7, l'entreprise Lagrèze et Lacroux avait été retenue, mais finalement une dérogation est demandée pour l'entreprise Lacis, je voudrais donc savoir pourquoi. L'interprétation que nous avons faite est qu'elle était moins chère, et du coup si c'est bien ça, pourquoi n'y-a-t-il pas cette même logique pour le lot n° 8 et donc pourquoi ne pas retenir l'entreprise Eritec qui est de 7 700 € moins chère ?

Mme le Maire : tout simplement parce que nous avons suivi les conseils de l'architecte qui a l'habitude de travailler avec un certain nombre d'entreprises, M. Lalanne était également présent, il n'y avait pas que des Elus de la majorité au sein de la commission d'appel d'offres. Elle connaît la réputation d'autres entreprises, elle nous a orientés vers des choix en fonction des connaissances qu'elle a du milieu professionnel.

M. Chouard : sur le lot n° 8, elle a été assez claire en disant qu'elle ne souhaitait absolument pas travailler avec l'autre entreprise ; elle a eu de mauvaises expériences sur d'autres chantiers.

M. Pilet : sur le lot n° 7, je crois que le maître d'ouvrage recommandait, selon le document que j'ai eu puisque je n'étais pas à la commission d'appel d'offres, la société Lagrèze et Lacroux.

M. Chouard : c'est le lot électricité. Oui, parce qu'elle ne connaissait pas du tout la société Lacis. Mais depuis, elle a eu d'autres garanties, et la différence étant de 1 000 €, nous vous proposons de choisir la société Lacis puisque nous avons eu d'autres garanties au cours de la commission d'appel d'offres.

M. Pilet : j'ai une question en marge du marché : nous voyons qu'entre le montant des offres et l'estimation, il y a un delta important, qui permettra d'avancer sur les travaux et le sol ; au Conseil Municipal du 19 mai, nous avons voté la rémunération des architectes sur le montant estimatif des travaux : est-ce que le montant de la rémunération de l'architecte sera revu à la baisse puisque les coûts sont moindres ? Comment cela fonctionne-t-il ?

La Directrice Générale des Services : une enveloppe a été arrêtée sur le montant estimatif ; c'est ce dernier qui sert pour le calcul de la rémunération.

M. Chouard : toutefois, cela n'engagera pas de charges supplémentaires pour la prestation de l'architecte si nous réalisons les sols.

M. Pilet : j'avais émis des remarques sur ce montant du coût du maître d'ouvrage parce qu'il est possible, je le dis avec beaucoup de précautions car je ne suis pas spécialiste, de le faire en deux temps : définir un montant provisoire de la rémunération que nous actons dans un second temps, lorsque justement nous avons le retour des devis, ce qui aurait permis, en l'occurrence, de faire une économie importante.

Mme le Maire : oui. Mais les architectes sont-ils prêts à accepter ce mode de fonctionnement ?

M. Pilet : de ce que j'en ai compris, là aussi je ne suis pas spécialiste, mais au niveau de la réglementation, j'ai vu que cela avait été le cas. Comme je l'ai regardé tardivement cette nuit, je reste prudent

Mme le Maire : nous regarderons effectivement ce qu'il est possible de faire. De toute façon, sur cette opération-là, c'est fait. Mais si nous pouvons fonctionner différemment pour les futurs travaux que nous ferons sur la commune, bien entendu nous regarderons cela de près. Merci de nous l'avoir signalé.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public de travaux pour la réhabilitation de la salle du Trépadé aux entreprises ci-dessus désignées.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

18 - PRÊT DE SALLES POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES DE 2017 (délibération n° 2016-159)

Mme le Maire : l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Les locaux communaux peuvent également être mis à disposition des organisations syndicales, dans les conditions prévues à l'article L 1311-18. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation".

Je vous propose donc de fixer les modalités de prêt de salles pour les campagnes électorales des élections présidentielles (y compris pour les primaires organisées par les partis) et législatives de 2017 : soit le prêt à titre gracieux. Avez-vous des remarques ?

Mme MATHIEU-DEBLACHE Virginie donne procuration à M. LOUZON Thierry et quitte la séance à 20 h 32

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition des salles à titre gracieux pour les élections présidentielles et législative de 2017.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - LOTISSEMENT COMMUNAL "LES VIGNES DE CACHAC II" - RÉATTRIBUTION DU LOT N° 19 SUITE A UN DÉSISTEMENT (délibération n° 2016-160)

Mme le Maire : par délibération en date du 19 mai 2016 avait été fixé un nouveaux prix de cession du mètre carré pour le lot n° 19 du lotissement communal "les Vignes de Cachac II" suite au désistement de l'acquéreur prévu.

Il est proposé aujourd'hui de procéder à la réattribution dudit lot à Mme Bohorquez Anaïs et M. Gil Yannick qui sont des primo-accédants de Fontenilles.

M. Pilet : quelle est la raison du désistement de la personne prévue ?

Mme le Maire : nous ne connaissons pas la raison, mais probablement ont-ils changé d'avis, ou n'ont-ils pas obtenu les prêts. Classiquement, la raison majeure est que les banques n'accordent pas les prêts. Je ne vous assurerai pas que pour cette personne ce soit le cas, mais classiquement, l'argument avancé est celui-là.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de réattribuer le lot n° 19 du lotissement communal "les Vignes de Cachac II" à Mme Bohorquez Anaïs et M. Gil Yannick.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

20 - CONVENTION TRIPARTITE POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DÉCHETS MÉNAGERS DE LA RÉSIDENCE "LES TREIZE VENTS" (délibération n° 2016-161)

M. Baë, Conseiller délégué à l'urbanisme : ce point a été examiné lors de la commission urbanisme du 22 août. Il est proposé de signer une convention tripartite avec le Muretain Agglo et le groupe "les Chalets" pour la collecte en porte à porte des déchets ménagers sur deux voies privées de la résidence "les Treize Vents". Le document était joint à la convocation. Si vous l'avez lu, l'article 2, relatif aux obligations du propriétaire, peut vous paraître surprenant, il semble que ce soit l'usage en ce qui concerne le ramassage en porte à porte sur des voies privées, en attendant la rétrocession de ces voix dans le domaine public. Pour ceux qui ne l'ont pas lu, je vais vous le lire, c'est le seul article qui m'a un peu interpellé "obligations des propriétaires : prendre en charge les éventuelles dégradations de la voirie occasionnées par le passage des bennes à ordures ménagères."

M. Pilet : nous en avons parlé en commission, avez-vous pu avoir une information complémentaire ? Car cela nous a tous étonnés.

M. Baë : moi le premier. Mais il semble que ce soit l'usage. Dès que la voie est rétrocédée, c'est terminé. C'est juste en attendant la rétrocession. Je pense que le Muretain Agglo veut se dégager de toute responsabilité : imaginons que la voie ait été mal goudronnée ou mal préparée, le poids de l'engin pourrait défoncer la

chaussée.

Mme le Maire : sachant qu'il n'a pas non plus l'obligation d'assurer le ramassage des ordures ménagères sur la voirie privée. Donc, il le fait, et heureusement, compte-tenu de l'importance du lotissement en question.

M. Pilet : pour la partie des Treize Vents, en commission, il a été question que sur deux rues le ramassage ne soit pas en porte à porte et que les containers soient mis en bout de rue. Donc, est-ce que cela veut dire que c'est retiré et que nous restons sur un ramassage en porte à porte sur toutes les rues ?

M. Baë : non, deux rues sont en porte en porte, et les deux autres ne le sont pas.

M. Pilet : donc, je demande très clairement que pour les Treize Vents nous ne prenions pas de délibération aujourd'hui afin que nous réétudiions le problème du ramassage. Je vais expliquer les choses : sur ce quartier, le ramassage initialement prévu était en porte-à-porte ; visiblement, les discussions qui ont eu lieu entre la société des Chalets et le Muretain Agglo amènent à ne plus desservir deux rues et à faire un ramassage sur les extrémités de ces rues. Il semble que les espaces et aménagements n'aient pas été étudiés, ne soient pas conformes. En tout cas, cela pose des problèmes et des désagréments. Des personnes en accession à la propriété se sont vues prendre un bout de leurs parcelles pour installer les poubelles de toute la rue. D'autres personnes, sur le même côté de rue, se sont retrouvées avec des containers et des poubelles à devoir nettoyer, avec la présence d'asticots. Cela entraîne des problèmes de voisinage ; les gendarmes ont dû venir au moins une fois pour calmer les esprits parce que cela a failli en venir aux mains. Donc, il me semble que nous ne pouvons pas approuver une convention si nous n'avons pas regardé de près comment est organisé ce ramassage puisque cela entraîne des problèmes de voisinage et d'espaces qui ne sont pas clairement définis, repérés par tous, et clairement appropriés puisqu'il y a des gens qui sont lésés, qui attaquent au contentieux.

Mme le Maire : le problème majeur porte sur la conception du lotissement en question, pour lequel aucune réflexion n'a été menée sur les conditions du ramassage des ordures ménagères. Aujourd'hui, chaque fois qu'un lotissement ou collectif est lancé sur Fonsorbes, une mise en relation immédiate s'opère entre l'aménageur et les services du Muretain Agglo. En l'occurrence, cela n'a pas été fait puisque la commune n'était pas adhérente au Muretain Agglo. Ce problème de ramassage des ordures ménagères n'a donc pas été traité. Conclusion, nous nous sommes retrouvés dans une situation catastrophique avec des containers qui ont traîné en bas sur le rond-point, ce qui a duré très longtemps. Nous pensons avoir réglé cette problématique dans le sens où effectivement, dorénavant, les camions monteront. Cela dit, le Muretain Agglo est très inquiet, il se demande comment il fera par temps de gel compte-tenu de la pente. Il n'est pas sûr du tout, pour l'hiver, de pouvoir assurer le ramassage. Si aujourd'hui nous ne validons pas la signature de la convention, nous nous mettrons en difficulté et nous mettrons davantage en difficulté les gens qui habitent sur le lotissement en question. Par contre, il est bien entendu que nous continuerons à travailler avec les services de l'environnement du Muretain Agglo pour assurer la meilleure qualité de prise en charge des ordures ménagères sur ce secteur. Mais je crois qu'il faut que nous signions parce que cela compliquera encore les choses.

M. Pilet : si nous signons un document sur lequel les choses ne sont justement pas précisées, ne sont pas claires ... en l'occurrence, l'organisation du ramassage n'est pas satisfaisante. Aussi, les habitants pourraient se rencontrer, ils ont des idées, des propositions, je crois que des choses sont intéressantes, des choses peuvent se régler assez facilement. Là, nous laissons aux prises des riverains entre eux. Je pense que la commune doit prendre ses responsabilités. Nous en avons parlé à la commission urbanisme, il m'avait été dit que les espaces étaient aménagés, qu'il n'y avait pas de problème. Je suis allé voir, j'ai rencontré les gens, ce n'est pas le cas, et personne de la commune ne s'est déplacé, ils ont eu peu de relations, il leur a été dit que c'est comme ça et pas autrement.

Mme le Maire : ce n'est pas moi qui leur ai répondu cela. Je n'ai vu personne des Treize Vents, si ce n'est M. Monrozier pour nous tenir au courant de la situation puisqu'il y habite. Je n'ai vu aucun habitant des Treize Vents, personne ne m'a interpellée, personne n'a laissé de message via Internet, ni de courrier, sur les difficultés telles que vous les dénoncez.

M. Pilet : parce que je me suis préoccupé de la situation vu que c'était à l'ordre du jour du Conseil Municipal ; comme je le fais chaque fois, je vais vérifier l'information, je vais sur le terrain me rendre compte, je vais discuter avec les gens. Cela me prend beaucoup de temps, mais je fais mon mandat au mieux ...

Mme le Maire : nous essayons, nous aussi, de faire au mieux ...

M. Pilet : mais je le fais gratuitement ... je veux revenir sur le sujet parce qu'il est quand même préoccupant. Il y a des gens, alors que cela ne fait même pas six mois qu'ils sont là, qui déjà ne se parlent plus, qui se sont accrochés pour des histoires de poubelles. J'ai des photos représentant des gens qui ont, à un mètre devant chez eux, des asticots. Il y a donc aussi le problème du nettoyage, cela fait partie de la réalité, ils n'ont pas à nettoyer pour toute la rue ...

Mme le Maire : ce qui est certain, c'est que la société des Chalets a été particulièrement défailante sur ce

projet-là puisqu'elle a été capable de livrer des appartements sur un lotissement qui n'était pas terminé, avec une voirie qui n'était pas faite, avec les camions des ordures ménagères qui ne pouvaient pas monter. Je peux vous dire que nous nous sommes préoccupés pendant tout l'été, et même depuis la livraison, depuis la fin de l'hiver. Les relations avec la société des Chalets ont été extrêmement fréquentes, les relations avec le service environnement du Muretain Agglo ont été tout à fait régulières. Donc, je crois qu'aujourd'hui il faut que nous signions, ce qui n'empêche pas de continuer à travailler et à essayer de trouver des solutions plus satisfaisantes que celles qui existent.

M. Pilet : je ne dirais pas de "continuer", mais de "travailler" parce que je crois que rien n'a été fait. Lorsqu'on prend un bout de terrain à une personne en accession à la propriété sans le lui dire ...

Mme le Maire : je suis d'accord avec vous sur le fait que c'est extrêmement choquant ...

M. Pilet : ... et on lui dit que ce n'est pas grave. Si, c'est grave, et ce n'est pas normal.

Mme le Maire : la personne en question n'est pas venue en Mairie pour nous tenir informés.

M. Pilet : là n'est pas l'argumentaire. Les gens viennent de s'installer, ils sont contents d'arriver ici, ils ont un interlocuteur qui est la société des Chalets, ils essaient de dépatouiller les choses et je crois qu'ils étaient bien heureux que je vienne en parler, discuter avec eux parce qu'ils n'avaient vu personne. Je n'ai pas pu voir tout le monde, puisque c'était un samedi soir, cet été, j'y retournerai pour rencontrer les autres. Il me semble que c'est de la responsabilité des Elus en charge de la commission d'urbanisme de s'en préoccuper, et moi je ne veux pas cautionner quelque chose qui n'est pas clair et qui va laisser des habitants en difficultés.

Mme le Maire : mais le risque est clair : si nous ne signons pas, le Muretain Agglo pourrait ne pas monter ramasser les ordures ménagères. Il n'a aucune obligation à y aller. Je pense que cela aggraverait considérablement la situation qui, à vous écouter, n'est pas satisfaisante, et nous allons nous retrouver avec des quantités d'ordures, un dépôt sauvage en bas, au niveau du rond-point, comme nous l'avons connu au printemps.

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "patrimoine communal-services techniques-relations avec le Muretain Agglo" : contrairement à ce que vous laissez croire, les Elus s'en sont occupés, personnellement je m'en suis énormément occupé. J'ai eu de nombreuses relations avec le Muretain Agglo pour essayer de trouver une solution. Nous avons également eu des contacts avec la DVI (Direction de la Voirie et des Infrastructures) qui nous a mis en demeure de supprimer le dépôt de containers au carrefour parce que cela représentait un danger sur la départementale. La seule solution à l'heure actuelle pour ramasser les ordures dans ce secteur privé, c'est de faire monter le camion du Muretain Agglo, et donc de signer cette convention. Si nous ne signons pas cette convention, le Muretain Agglo ne ramassera plus rien et les habitants de ce secteur devront faire comme les habitants du Banayre en 2000, c'est-à-dire amener leurs ordures dans des containers de la ville.

M. Pilet : je fais avec les informations qui me sont données dans les instances. J'étais à la commission d'urbanisme, les Elus qui représentaient la majorité ont donné des informations un peu différentes de celles que vous donnez. Je fais donc avec les éléments que j'ai. Est-il possible de mettre un alinéa pour dire que nous signons mais qu'il faut régler ... ? Pourquoi ne pas faire un porte-à-porte ? Car au départ, le contrat des habitants en accession à la propriété mentionnait que le ramassage des ordures serait en porte à porte.

Mme le Maire : faut-il que le camion puisse passer, la problématique est là. Si la rue n'a pas été dimensionnée pour que le camion passe ...

M. Pilet : là aussi, je ne suis pas un spécialiste, il passe sur des rues d'à peu près de même gabarit, mais il y a peut-être d'autres contraintes qui existent ...

Mme le Maire : je ne sais pas ce qui a fait que le Muretain Agglo ait choisi ...

M. Pilet : je pense qu'il est sûrement difficile de manœuvrer ...

Mme le Maire : c'est ça. Cela a sans aucun doute été étudié par le service environnement du Muretain Agglo de façon à ce que le service rendu soit le meilleur possible pour, bien entendu les usagers, mais également en termes d'efficacité du service et arriver à manœuvrer les camions.

M. Pilet : pour être très précis, pour les gens que j'ai rencontrés, cela ne leur posait pas problème que le ramassage s'effectue en bout de rue. Je n'ai pas vu tout le monde, mais là n'était pas le problème. Le problème, c'est que ce soit bien organisé, matérialisé ...

Mme le Maire : ça serait aujourd'hui, M. Pilet, il y aurait des colonnes enterrées comme pour le projet de Hournes-Portérény, celui de Bénech, etc. Il n'y avait même pas les plates-formes satisfaisantes lors de la livraison. Il a fallu que tout soit repris ; c'est ainsi. Donc aujourd'hui je vous propose de signer la convention sinon le camion ne passera plus.

Mme Rangoly : je m'étonne qu'en aucun moment, dans toutes vos actions vertueuses que vous avez citées, il n'ait pas été pris des informations auprès du comité de quartier. Est-ce qu'il n'y en a pas dans ce quartier-là ? Pourquoi, en aucun moment, n'y a-t-il pas de discussion avec les personnes qui le voudraient bien, qui, j'imagine, se réunissent de temps en temps, même en comité de quartier ? C'est typiquement un sujet

abordable dans ce genre d'instance.

Mme le Maire : certes, sachant que ce sont des gens qui viennent d'arriver. Comme le dit M. Pilet, ils ont fort probablement d'autres préoccupations que d'aller voir le conseil de quartier. Cela dit, ils auraient pu commencer si, effectivement nous en sommes au stade des asticots, par se rapprocher de la Mairie pour nous signaler cette problématique-là. Il me semble que c'était le minimum que nous puissions attendre ; cela n'a pas été fait ... Je crois, M. Pilet, que vous avez tout dit.

M. Pilet : juste pour préciser que je leur ai indiqué qu'il y avait un comité de quartier, et je vais essayer de faire le lien pour faire vivre ce comité de quartier.

M. Lascret, es qualité d'Elu référent : le conseil de quartier a été constitué avant l'ouverture du lotissement les Treize Vents. Donc, fatalement, aucun des membres de ce conseil de quartier ne réside dans ce lotissement. La seule chose qui soit remontée au travers du conseil de quartier est la proximité de ce lotissement par rapport au chemin Las Fious, par rapport aux circulations, par rapport au risque de nuisances. Tout ce qui a été évoqué porte sur les nuisances depuis les Treize Vents vers l'ensemble des riverains qui sont là depuis des années. Ensuite, il a été évoqué, à un seul moment, le problème des ordures ménagères du fait que les containers étaient situés sur le rond-point, en bas du lotissement : par jour de grands vents, il y en avait partout, et notamment lorsque les gens aménageaient car ils avaient fatalement beaucoup de cartons, de polystyrène. Nous avons sollicité l'ensemble des riverains, pas uniquement de ce lotissement mais de l'ensemble du secteur de ce conseil de quartier : nous n'avons que très peu de retour des habitants. Les citoyens font très peu appel au comité de quartier.

Mme le Maire : pour arriver à obtenir des containers fournis par la société des Chalets, nous avons dû batailler. J'ai passé beaucoup de temps au téléphone, j'ai à plusieurs reprises interpellé le Directeur en lui disant que c'était inadmissible. Plusieurs semaines de bataille ont été nécessaires pour obtenir un container afin que les gens qui s'installent puissent y déposer leurs cartons et autres. Donc, rien n'est simple, cela ne veut pas dire que nous ne nous en occupons pas, nous essayons d'avancer. Nous allons faire remonter ces difficultés auprès du service environnement du Muretain Agglo, et nous allons essayer de régler la situation. Donc je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

M. Pilet : excusez-moi. Ce qui va être voté, c'est pour les deux quartiers ? Car il y a aussi un autre quartier.

Mme le Maire : non. L'ordre du jour ne mentionne que la résidence des Treize Vents, il ne mentionne pas la résidence du bas des Carrelasses.

M. Pilet : je vais m'abstenir, pas pour dire qu'il ne faut pas qu'il y ait de ramassage, il faut qu'ils aient un ramassage de qualité, c'est une abstention pour voir si les choses vont être réglées très vite. Mais nous suivrons de très près cette histoire.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention tripartite avec le Muretain Agglo et le groupe "les Chalets" pour la raison ci-dessus évoquée.

VOTE		
Pour :		32
Contre :		0
Abstention :		1 (M. Pilet)

Départ de Mme MALET Laëtitia à 20 h 37

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

21 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE - SECTEUR AYGLOUNGO/NOUGUÉRIS

Mme le Maire : nous allons vous présenter ce qui a été proposé par le Muretain Agglo, sachant que rien n'est figé, ce n'est qu'un projet, rien n'a été signé aujourd'hui. Il a été présenté à la commission urbanisme ainsi qu'au conseil de quartier.

Je vous rappelle que la ligne Tisséo reliant Saint-Lys à Muret empruntera la RD 68 (route de Seysses) à partir de septembre 2017, avec deux arrêts prévus sur le secteur Aygoloungo : un côté route de Lamasquère, un au niveau de l'avenue des Raisins. Donc, pour que Tisséo s'y arrête, des aménagements sécuritaires sont nécessaires. Nous avons donc demandé au Muretain Agglo de travailler sur un aménagement global de tout le secteur, soit depuis le carrefour de Lamasquère jusqu'à l'avenue des Raisins. La réflexion, dans un premier temps, portait sur la diminution de la vitesse. Il était donc prévu d'augmenter la taille des deux îlots centraux situés sur Aygoloungo.

Déjà, nous allons changer les panneaux de limite d'agglomération, c'est-à-dire déplacer ceux qui existent, qui se trouvent actuellement dans Aygoloungo, juste avant le chemin de Birazel qui donne accès à Bidot (lorsque nous rentrons dans Aygoloungo, en venant de Frouzins, le panneau se trouvera juste avant le chemin de

Birazel). Juste un petit peu avant, il est prévu des bandes rugueuses de façon à casser la vitesse afin que les gens n'arrivent pas à 90 km/h, de les obliger à ralentir pour entrer dans Aygoloungo. Il y aura également un radar pédagogique juste après le chemin de Birazel pour que les automobilistes voient à quelle vitesse ils circulent, puisque dorénavant la vitesse sera limitée à 50 km/h sur toute cette longueur, jusqu'au niveau du centre équestre. Ensuite, au niveau de l'avenue des Raisins, un plateau traversant sera implanté, avec de part et d'autre les arrêts de bus, avec les aménagements exigés par Tisséo, sachant qu'une partie du coût sera prise en charge par ce dernier pour uniquement les arrêts de bus. Bien entendu, avec la possibilité, pour les gens qui se trouvent du côté de la Chêneraie, de traverser pour rejoindre l'abribus, sachant qu'ultérieurement la piste cyclable et piétonnière se fera dans le champ situé derrière -je vous rappelle que nous avons voté une Déclaration d'Utilité Publique pour récupérer une bande sur ce terrain-. Cela permettra, à ce niveau-là, de rejoindre également la piste en question qui ultérieurement rejoindra le chemin de Birazel, et donc Bidot.

Ensuite, nouvelle possibilité de traverser à la limite des premières maisons d'Aygaloungo. Donc, au milieu de la chaussée, un séparateur et un passage piétons seront implantés de façon à ce que les gens puissent passer d'un côté à l'autre pour rejoindre à pied Aygaloungo ou le lotissement de la Chêneraie. Un aménagement consistera également à reprendre tout le revêtement des cheminements existants de part et d'autre de la départementale pour un revêtement correct puisque là, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Ensuite, en remontant un petit peu vers Fonsorbes, il y aura un nouvel arrêt de bus au niveau du chemin du Bois où il y a actuellement des arrêts de bus du Département, qui seront donc repris pour correspondre aux exigences de Tisséo. Il y a deux haricots sur cette route, à ce niveau-là, dont l'un sera plus facile à arrondir compte-tenu de la largeur de l'espace, que nous allons qualifier de "trottoir", mais qui n'en sera pas un. Il faut conserver une largeur suffisante sur le cheminement le long de la voie de roulement ; donc sur l'un des deux haricots nous ne pourrions pas trop augmenter la dimension sous peine de voir réduit de façon trop significative et trop dangereuse l'espace réservé aux piétons. Ensuite, il faudra reprendre également la passerelle située sur le ruisseau "Ayguelongue", juste avant le carrefour de Lamasquère de façon à ce que le passage des piétons se fasse correctement.

Le total des travaux est estimé à 282 000 €, soit à 230 000 € HT avec la participation de Tisséo.

Mme Rangoly : je suis étonnée que l'on agrandisse les ilots situés au milieu des voies de circulation alors que justement c'est pour le passage d'un bus qui est large. Je connais une commune où tout a été raboté et enlevé pour que les voies de circulation soient plates, pour que justement les bus puissent passer sans rogner et respecter les passagers.

Mme le Maire : en l'occurrence, j'ose espérer que les bureaux d'études qui ont travaillé pour le Muretain Agglo ont pris en considération le passage important de bus et de camions afin de préserver les infrastructures, d'une part, et, d'autre part, pour respecter la volonté très claire des riverains d'Aygaloungo qui veulent se donner les moyens de réduire la vitesse.

Mme Rangoly : je m'étonne. Vous parlez d'élargissement ; très bien si l'on élargit également de l'autre côté. A Brax, au centre du village, il y avait les ilots, dans le virage devant l'église : ils ont tous été enlevés, c'est tout plat, et c'est à cause des bus.

Mme Voisin : je ne suis pas une experte, mais j'habite là. C'est ce qu'expliquait Mme Siméon, nous ne pouvons pas le faire sur un des ilots parce qu'il s'agit d'empiéter sur la partie "trottoir". La voie ne change pas, c'est juste l'angle, parce que nous pouvons le faire à cet endroit-là. A l'autre endroit, où c'est plus étroit, nous ne pourrions pasempiéter, donc nous ne pourrions pas l'agrandir. Je pense que dans les rues de Brax il doit être difficile d'empiéter sur les trottoirs.

M. Chouard : en fait, la largeur de la voie ne change pas, comme le dit Mme Voisin ce sont des angles. Donc, plus l'angle est difficile, plus tout le monde, y compris les bus, est obligé de ralentir. Je trouve cela très bien parce que les camions, à cet endroit-là, passent quand même beaucoup trop vite. Cela les obligera vraiment à ralentir.

Mme Rangoly : l'explication que j'ai eue c'est pour l'évolution actuelle des bus : rabaisser les ilots pour des histoires d'accessibilité, et de les rallonger pour une histoire de fréquence de passage. Aujourd'hui, ils ne correspondent peut-être plus, mais c'est juste de s'en assurer et de prévoir aussi un peu l'avenir en se disant "si un jour les bus devenaient plus longs, plus bas, qu'ils puissent toujours y passer."

Mme le Maire : cela dit, ce sont des bureaux d'études qui y ont travaillé, je suppose qu'ils ont toutes ces notions en tête. Il n'en demeure pas moins que nous pourrions poser la question au service voirie du Muretain Agglo.

Mme Rangoly : j'ai entendu, sur le point précédent, que les constructeurs, les lotisseurs n'avaient pas prévu que les camions d'ordures ménagères puissent passer dans les rues, donc ...

M. Lorrain : avant de commencer quoi que ce soit, il faudrait voir avec Tisséo s'il est d'accord avec ce genre de travaux.

Mme le Maire : il n'y a pas de doute sur le fait que sont concernés le Conseil Départemental (il s'agit d'une départementale), la DVI a donc été consultée, elle doit donner son aval sur un certain nombre de choses, elle a notamment été interrogée sur les bandes rugueuses, elle a des exigences par rapport aux distances, nous ne pouvons mettre des bandes rugueuses qu'à une certaine distance des habitations compte-tenu des nuisances sonores qu'elles génèrent, le panneau lumineux, etc, la DVI est consultée sur tout l'aménagement, nous ne pouvons pas agir sans elle, et, bien entendu Tisséo puisqu'il sera le financeur et l'utilisateur. Le Muretain Agglo est en relation avec tous les acteurs qui sont concernés par cet aménagement.

M. Lorrain : seront donc implantés un panneau "50 km/h", un radar pédagogique, un plateau traversant, des bandes rugueuses ... on installe une barrière quand ? Parce que si les gens ne ralentissent pas avec tout ça, je ne vois pas ...

Mme le Maire : il n'est même pas dit qu'ils ralentissent au demeurant. Mais nous nous donnons les moyens de répondre aux demandes du conseil de quartier et des habitants d'Aygaloungou qui subissent des passages à des vitesses qui sont inacceptables en agglomération.

M. Lalanne : pourquoi ne pas installer un radar automatique ?

Mme le Maire : parce qu'il ne nous appartient pas, M. Lalanne, de décider de mettre des radars automatiques. Nous pouvons éventuellement interpellier les services ad'hoc du département pour leur poser la question. Cependant, nous n'aurons pas la réponse de suite ; et puis, qui le financerait ? Est-ce une affaire communale ? Est-ce une affaire départementale ? Pour le coup, je n'ai pas la réponse, mais nous pouvons poser la question.

Mme Bobo, du groupe majoritaire : nous parlons de sécuriser la route de Seysses, mais avons-nous pensé à éventuellement réaliser un rond-point au niveau de la route de Lamasquère ? Endroit tout de même assez dangereux, où les bus passeront également.

Mme le Maire : en l'occurrence, jusqu'à présent, le département n'a pas jugé utile de faire un rond-point à ce niveau-là compte-tenu de l'accidentologie, certes il y en a, mais ce n'est jamais que de la tôle. Le décès qui est survenu au mois de juin est dû à un chauffard qui a doublé dans le virage, sans aucune visibilité, qui n'a pas respecté la ligne continue. Donc, qu'il y aurait eu ou pas un rond-point, cela n'aurait malheureusement rien changé.

M. Perrot : vous parliez de bandes rugueuses, côté Frouzins ; allez-vous faire la même chose côté Fonsorbes ? C'est-à-dire mettre des bandes rugueuses pour casser la vitesse pour les gens venant de Fonsorbes.

Mme le Maire : la vitesse, là où vous pensez, est déjà cassée puisque les gens vont prendre des virages ; et, en plus, ce que je vous disais tout à l'heure, pour les bandes rugueuses il y a des contraintes en terme de proximité d'habitat, nous ne pouvons pas en mettre partout. Il faut donc avoir l'aval de la DVI. Je suppose que vous évoquez le fait de pouvoir les mettre avant le pont du Touch ?

M. Perrot : oui parce qu'il y a quand même un centre équestre juste avant : il y a beaucoup de passage, et beaucoup de voitures venant de Frouzins rentrent dans ce centre équestre, ce qui n'est pas pratique.

Mme le Maire : en ce qui concerne la sécurité de l'entrée du centre équestre, un rendez-vous s'est justement tenu sur place entre le propriétaire, la DVI et le service urbanisme, à propos du fait que dorénavant il lui serait permis d'avoir une sortie plus côté du Touch, où il est en train de remblayer. D'ailleurs, il avait l'autorisation pour cette sortie, mais pas celle de remblayer comme il le fait. Je vous rappelle, c'est M. Pierre Marin qui s'occupe de ce dossier-là, qu'il s'agit d'une zone rouge en terme d'inondations.

M. Marin : oui. Cet après midi, j'ai envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire du centre équestre, avec copie pour la Police de l'Eau et le SIAH, de façon à le mettre en demeure de supprimer les amoncellements de terre qu'il a fait à l'intérieur du centre équestre. Il est en zone rouge du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), tout dépôt de terre et de remblais est absolument interdit ; il a mis un peu plus de 1 000 m³ de terre. Nous allons certainement déposer plainte, après avis de la Police de l'Eau, auprès du Procureur de la République.

Mme le Maire : l'accord qu'il avait avec la DVI était juste pour permettre une sortie à ce niveau-là, au demeurant par rapport à la dangerosité de l'autre sortie. Il y a plus de visibilité à cet endroit-là que là où elle était. Cela a été étudié par la DVI, qui avait des documents, mais par contre cela ne l'autorisait pas à remblayer comme il l'a fait. Nous reparlerons sans aucun doute de ce dossier.

M. Lorrain : la DVI a donné son accord en sachant qu'à l'endroit autorisé pour cette sortie, il y a 1,50 mètre de fossé, les gens ne peuvent donc pas sortir.

Mme le Maire : oui, mais il n'y avait pas de doute sur le fait qu'il avait le droit de combler pour la sortie. Mais là, il est en train de combler, vous regarderez en passant, tout le pourtour de son manège. Pour ceux d'en face, nous avons déposé plainte, c'est suivi par la Police de l'Eau, ils ont eu des injonctions du procureur. Nous nous sommes éloignés du sujet, mais sachez que ce sont des dossiers que M. Pierre Marin suit d'extrêmement près avec les services compétents, notamment ceux de la Préfecture et de la Police de

l'Eau.

Lorsque j'ai présenté ce projet, en avant-première au conseil de quartier, fin juin, les riverains étaient ravis des propositions faites. Il y avait des propositions plus onéreuses que celle-là, notamment sur la sortie de l'avenue des Raisins : ils ont refusé, expliquant que ce projet leur convenait très bien, qu'il correspondait tout à fait aux souhaits d'aménagement sur le quartier. Normalement, il devrait être finalisé pour septembre 2017.

M. Pilet : peut-être rappeler quand même qu'au travers des études réalisées sur la zone à 70 km/h, il est mentionné que la majorité du trafic roule à 68 km/h. Donc, c'est pour dire que la majorité des gens respecte. Certes quelques individus X commettent des excès, mais il faut quand même rappeler, parce qu'on pourrait croire que tout le monde est mauvais, que la majorité des gens respecte les limitations de vitesse, ici ou ailleurs ; ne pas le perdre de vue. Cela n'empêche pas qu'il y ait des gens qui commettent des excès, mettant en danger les autres, et qu'il faut tout le temps le condamner, et améliorer les lieux de circulation afin de répondre à la demande des habitants du quartier qui, depuis très longtemps, demandaient qu'il y ait des aménagements et des efforts pour sécuriser ces espaces. Je souhaite juste avoir une précision : il y a bien des trottoirs surélevés qui protègent les piétons ?

Mme le Maire : non. Nous reprenons simplement le revêtement. Faire des trottoirs surélevés sur toute cette longueur-là, c'est-à-dire urbaniser, nous ne l'avons même pas fait chiffrer compte-tenu des sommes que cela représenterait. Des trottoirs existent déjà sur d'autres endroits, tant mieux. Il s'agit simplement d'une reprise du revêtement.

M. Pilet : j'avais compris qu'il y avait des trottoirs, mais en fait, tout à l'heure j'ai bien compris : c'est reprise de l'enrobé. Donc, du coup, ma question est la suivante : est-ce qu'une étude sera réalisée, éventuellement en concertation avec les habitants du quartier, pour réfléchir sur la nécessité de sécuriser ces abords ?

Mme le Maire : nous en avons bien entendu parlé avec le conseil de quartier, je leur ai bien expliqué, je leur ai dit la même chose, que nous sommes vraiment sur la réfection du revêtement. Ils m'ont même dit, si cela coûtait trop cher, de laisser les bas-côtés tels qu'ils sont, de ne pas les reprendre. A y être, nous essayons de le faire proprement. Leurs exigences majeures ont été entendues, vous pouvez regarder les comptes-rendus du dernier conseil, il n'y a pas de doute, et ils sont très satisfaits des propositions. Pour l'instant, nous nous en tenons là parce qu'il n'y a malheureusement pas qu'Aygaloungou à prendre en considération en termes d'aménagement de voirie.

M. Pilet : j'insiste sur les piétons ; pour avoir rencontré certains habitants, je sais que certains se sont fait un peu peur. Je demande qu'il y ait quand même une réflexion, mais avec les habitants parce que ce sont eux qui le pratiquent

Mme le Maire : c'est ce que nous avons fait. Cela a été travaillé avec le conseil de quartier.

M. Pilet : M. Marin, sur un dernier Conseil Municipal, avait souligné l'incident d'une dame qui avait failli se faire faucher, il faut donc avoir ce sujet en tête.

Mme le Maire : d'où l'intérêt également de sécuriser la bande pour laquelle nous avons lancé une DUP, ainsi que le terrain qui a fait l'objet d'une promesse d'achat le long de Birazel, car, pour le coup, nous serons complètement en dehors de la voie puisque les gens seront protégés par le fossé.

22 - IMPLANTATION DES LIMITES D'AGGLOMÉRATION AU NIVEAU DU GIRATOIRE DES PORTES DU GERS (délibération n° 2016-162)

Mme le Maire : il est proposé l'implantation de limites d'agglomérations au niveau du giratoire des Portes du Gers afin de limiter la vitesse sur ce secteur. Le plan était joint en annexe de la convocation. La Zone Commerciale des Portes du Gers sera donc une zone à 50 km/h. C'est la raison pour laquelle nous déplaçons les panneaux d'agglomération.

M. Pilet : est-ce que le coût des panneaux est le même que pour Aygaloungou ?

Mme le Maire : oui, en espérant pouvoir récupérer les existants sur Aygaloungou de façon à les déplacer. L'objectif n'est pas de racheter des panneaux. Si nous pouvons récupérer, nous récupérons. Encore faut-il qu'ils soient en état.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'implantation des limites d'agglomération au niveau du giratoire des Portes du Gers.

VOTE	
Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

23 - LANCEMENT DE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) (délibération n° 2016-163)

Mme le Maire : le Règlement Local de Publicité (RLP) en vigueur a été adopté par arrêté municipal du 2 août 2002. Il est proposé le lancement de la révision de ce règlement afin de le mettre en cohérence avec la loi dite "Grenelle II" et de prendre en compte l'évolution locale. De plus, ce règlement, en tant que document d'urbanisme, doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il y a donc lieu de réviser le RLP en parallèle de la révision du PLU pour harmoniser le zonage et le règlement des deux documents. La procédure de révision du RLP est identique à celle de la révision du PLU.

Les modalités proposées pour la concertation sont les suivantes, et ce pendant la durée de la procédure :

- mise en place d'un registre de concertation à l'accueil de la Mairie, destiné à recevoir les observations des administrés
- mise à disposition progressive des documents d'études pour consultation à l'accueil de la Mairie
- publication de notes d'information dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune

A l'issue de cette concertation, Mme le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera et arrêtera le projet de règlement. Avez-vous des remarques ?

M. Pilet : peut-être proposer aussi d'associer dans cette réflexion les conseils de quartier, le conseil des sages.

Mme le Maire : ils sont concernés comme l'ensemble des citoyens de la commune.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le lancement de la Révision du règlement Local de Publicité.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE DISSOLUTION DU SIVOM DU CANTON DE SAINT-LYS

Mme le Maire : l'arrêté préfectoral de fin d'exercice des compétences du SIVOM du canton de Saint-Lys à compter du 31 décembre 2016 a été pris le 6 juillet 2016.

Mme Krier : le SIVOM s'arrêtera, nous aurons le Compte Administratif à voter en 2017, et sans doute un budget de clôture. Ensuite, il y aura toute la répartition des biens.

M. Pilet : avec le budget de clôture, pouvons-nous attendre de bonnes nouvelles ?

Mme Krier : oui.

M. Pilet : savons-nous à peu près de quel ordre ?

Mme Krier : des négociations sont en cours, avec une répartition sur la Maison du Canton.

Mme le Maire : c'était une information.

25 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (SIECT) - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE 2015

Mme le Maire : il y a des éléments intéressants, je vous invite donc à le lire, notamment :

- production : 5 M de m³ d'eau potable
- 1 467 km de réseaux
- 30 000 abonnés
- 205 analyses bactériologiques réalisées par l'ARS sur le réseau et les usines, avec un résultat négatif sur l'ensemble de ces analyses
- le prix du m³ basé sur une consommation de 120 m³ : 2,21 € TTC, avec une augmentation de 2,1 % par rapport à 2014, avec une facture moyenne qui s'élève à 265 € TTC pour 120 m³ contre 259 € en 2014
- 1 400 000 € HT de travaux
- un budget d'investissement de 3,5 M € HT
- un budget de fonctionnement de 7,5 M € HT

Je vous invite à le lire, il est disponible auprès de la Directrice Générale des Services.

26 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22

Mme le Maire : des arrêtés ont été pris pour la sous-régie de locations de salles et de matériels.

27 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Il est décidé la rénovation de l'éclairage public au centre du village pour un coût de 123 750 €, dont 32 262 € à la charge de la commune. Peut-on connaître le périmètre de la rénovation, les solutions techniques ? Est-ce que cela entraînera une baisse des coûts pour la commune ?

M. Marin : le coût annoncé est le devis estimatif des travaux. Comme toujours, le SDEHG établit d'abord un devis estimatif, et nous devons nous engager afin qu'il passe ensuite à la phase étude définitive ; il faut adopter une délibération approuvant ces travaux. Donc, ces travaux sont pris en compte par le SDEHG lorsque les installations ont plus de 30 ans d'existence, ce qui est le cas dans ce secteur. Le différé est ce qu'il s'est quelques fois produit dans notre commune compte-tenu des difficultés financières pour assumer les coûts. Effectivement, la part communale est prise sur le budget de fonctionnement puisque c'est la participation au syndicat, ce qui provoque des difficultés. En ce qui concerne les travaux autour de l'église et sur la place Marius Turines, il y aura deux parties : une partie "réseau" : le réseau côté boulo-drome sera séparé de la partie église et de la place Marius Turines car il est trop chargé, nous avons des difficultés au niveau du centre de transformation et avec le disjoncteur qui sautait, d'où des pannes répétitives éteignant tout le quartier. Autour de l'église, nous avons demandé à ce que les lampadaires soient remplacés par des bornes anti vandalisme qui donneront un éclairage beaucoup plus ras du sol de manière à mieux éclairer les jardins.

Au niveau de la place Marius Turines, nous ne changerons que les têtes de lampadaires pour des têtes LED, dont la consommation est de 30 watts. Dans les bornes situées autour de l'église, nous diminuons également la puissance, avec un éclairage identique, ce qui fait que ces installations seront intéressantes d'un point de vue économie d'énergie.

Mme le Maire : M. Marin a-t-il répondu à votre question ?

M. Pilet : oui, parce que nous en avons discuté en commission d'urbanisme, le document que nous avons été tout de même assez imprécis. C'est aussi pour cela qu'au mois de juin j'avais voté contre cette délibération car c'est sur ce point que je trouvais que c'était délicat de se prononcer à partir d'un document de seulement six pages qui me paraissait être un résumé de l'aspect technique, avec notamment ce que vous venez de dire, qui est rassurant, à savoir séparer le réseau, ce qui n'était pas précisé ; c'est plutôt une bonne nouvelle. Ensuite, le pré-projet présenté, qui allait de la Mairie jusqu'après la résidence Réal : en fait, c'est resserré vraiment place Marius Turines, l'église, boulo-drome. Sera-t-il possible d'avoir le document technique ? Je suppose que, depuis, la Mairie a dû le réceptionner.

M. Marin : pas encore. Le Conseil Municipal doit voter, ensuite le SDEHG lance des études et nous fait parvenir les documents. A ce moment-là, je vous les communiquerai, ainsi qu'à tous les groupes.

M. Pilet : d'accord, merci.

2. Existe-t-il un arrêté concernant d'éventuelles restrictions de ventes de boissons alcoolisées sur la commune de Fonsorbes ?

Mme le Maire : la réponse est oui. Compte-tenu des désagréments que génère l'épicerie de nuit pour le voisinage, nous avons estimé, après avoir pris l'avis encore une fois du Lieutenant Pogolotti, de ramener l'heure au-delà de laquelle il est interdit de vendre des boissons alcoolisées, soit de 22 h à 20 h. Ceci donc pour des raisons simplement de tranquillité publique puisque malheureusement le fait d'avoir cette épicerie sur la commune génère sur le secteur des nuisances importantes, avec une fréquentation que nous allons qualifier de peu souhaitable. Donc, en ramenant l'heure à 20 h, nous espérons que ce sera moins fréquenté et en plus la gendarmerie pourra sévir en cas de constatation d'infraction.

Par ailleurs, nous avons récemment été alertés sur le fait que cet arrêté empêchait certains commerces, et notamment des pizzerias de vendre avec leurs pizzas la bouteille de vin qui l'accompagne, alcool qui n'est pas fort. Nous avons pris l'attache de la Mairie de Plaisance qui avait été confrontée à la même difficulté, qui avait initialement décidé de fixer la limite à 20 h : elle a dissocié le type de commerces de façon à préserver la possibilité de vente de vin. Nous allons donc revoir l'arrêté de façon à rester sur des mesures strictes pour certains types de commerce et plus souples pour certains autres.

M. Pilet : l'arrêté n'avait donc aucun lien avec les préconisations adoptées dans le cadre des craintes d'attentats terroristes ?

Mme le Maire : rien à voir. Il s'agit vraiment de la tranquillité publique sur un site bien défini.

M. Pilet : vous avez évoqué la question, notamment, des pizzerias qui de ce fait se retrouvent dans l'embarras, et il y a cette question de l'épicerie de nuit. C'est une question délicate, mais, peut-être faudrait-il étudier avec cette dernière une autre implantation, sur un autre endroit.

Mme le Maire : nous déplacerions la problématique.

M. Pilet : je l'avais évoqué car il ne faut pas croire que cela éradiquera le problème de l'alcool puisqu'actuellement, par Internet, nous pouvons en commander, s'en faire livrer, sans qu'il ne soit vérifié si les personnes sont mineures ou pas. ; c'est malheureusement une méthode utilisée. J'en profite pour le dire parce que c'est quelque chose d'embêtant, c'est un dossier épineux, il faudrait que nous puissions en reparler en commission.

Mme le Maire : par rapport aux plaintes des riverains, nous avons organisé une réunion, au mois de mai de mémoire, avec entre autres Christian Soum. Nous y avons invité tout le voisinage, l'épicerie de nuit y compris, c'est-à-dire tous les gens qui travaillent et vivent sur l'espace commercial Saint-Nicolas. L'épicerie de nuit n'était pas présente à cette réunion, il est clair que sa clientèle génère des troubles. Constatant cette situation, nous avons donc essayé, avec la gendarmerie, d'y remédier. Ce sont donc ces raisons qui nous ont incités à prendre un tel arrêté. Nous allons donc le réétudier de façon à ne pas pénaliser les commerçants qui ne vendent pas d'alcools forts.

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Fonctionnement du SMEA 31 : nous avons reçu, comme tout Fonsorbais, il y a quelques semaines, la facture d'assainissement au titre de l'année 2014. Cette situation de "décalage" de deux ans de facturation est en vigueur depuis l'adhésion de la commune au SMEA. Cela ne semblait plus poser de problème dans la mesure où cette dernière se faisait sur un rythme annuel.
Or, il y a quelques jours, nous avons reçu un courrier du Président du SMEA 31 qui nous indiquait que la facture 2015 serait adressée d'ici la fin de l'année en cours, afin de "rattraper" le retard ...
Ce "rattrapage" va occasionner un surplus de dépenses pour les Fonsorbais, mais également un apport de recettes supplémentaires pour le SMEA 31 !
Cette démarche est-elle en corrélation avec le coût des investissements annoncés avec une charge de 5,5 M€ pour les Fonsorbais et la nécessité pour le SMEA d'engranger des recettes en temps réel ou bien est-ce une régularisation administrative stricto sensu ?
Si le but est bien d'engranger des recettes supplémentaires pour faire face aux investissements, il aurait été de bon ton que cela soit explicité dans ce courrier ...
Qu'en pensez-vous ?

Mme le Maire : nous pensons que le SMEA 31 a fait une erreur magistrale en ne facturant pas en temps et en heure les consommations. Il a complètement squeezé une année, c'est incompréhensible mais c'est ainsi. Donc, la présentation qui en est faite sur la notion de "victimes de notre succès" m'a laissée très perplexe sur la tournure. Nous avons donc demandé au SMEA 31 de bien vouloir organiser, ici, des permanences de façon à ce que les Fonsorbais puissent avoir des explications. Ils sont venus fort nombreux, à tel point que mardi soir M. Pierre Marin est resté pour assurer la fermeture de la Mairie, la permanence s'est terminée à 20 h 30. Le défilé a été constant tout au long de l'après-midi. Nous avons demandé à l'agent de ne plus recevoir les Fonsorbais un par un, mais d'organiser des sessions de groupes pour expliquer aux gens les raisons qui les avaient mis dans cette situation. Il a reçu de façon individuelle les personnes qui présentaient une situation bien particulière à traiter, sachant que, bien entendu, tout un chacun a la possibilité de demander un échelonnement du paiement. C'est une erreur, c'est un rattrapage. Nous pouvons espérer que dorénavant le SMEA 31 sera plus vigilant. Cela laisse tout de même perplexe quant à la gestion du syndicat.

M. Pilet : presque à regarder les comptes et à interpeller, parce qu'il faut quand même le faire, arriver à fonctionner en oubliant de facturer ...

Mme le Maire : apparemment, nous ne sommes pas les seuls.

2. Les Fonsorbais ont pu constater qu'un nouveau projet comprenant des logements sociaux et des locaux commerciaux allait voir le jour au carrefour de la route de Fontenilles et de celle de Tarbes.
Nous n'avons pas souvenir que ce projet ait été abordé en Conseil Municipal ...

Pouvez-vous nous expliquer pour quelles raisons de nouveaux locaux commerciaux vont être construits alors qu'une offre de locaux vacants est déjà significative sur Fonsorbes ?

Mme le Maire : nous avons rencontré le promoteur, il nous a présenté son projet que nous lui avons demandé de retravailler. D'une certaine manière, nous nous sommes fait piéger, dans le sens où le sous-seing privé arrivait à terme. Il a donc été obligé d'agir rapidement, et donc de déposer aussi rapidement le permis de construire alors que ce n'était pas prévu du tout. Celui-ci a été accepté, le promoteur demande des modifications que nous allons revoir. Nous présenterons ce dossier à la prochaine commission d'urbanisme. Nous avons eu des exigences en termes d'aménagement puisque c'est un carrefour important pour Fonsorbes et il était important que cette zone, qui est une vitrine pour notre commune, soit bien considérée ; il me semble que cela l'a été. Mais vraiment, nous avons été piégés par des choses que nous ne savions pas. Il a déposé le permis de construire sans qu'il n'ait été présenté en commission. Il sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

En ce qui concerne les locaux commerciaux, pour lesquels il a déposé un permis de construire, il s'agit du domaine privé. Apparemment, il a des contacts avec des commerçants et des médicaux ou paramédicaux. Il s'agit de trois ou quatre locaux. Il estime qu'il peut vendre ou louer, cela ne concerne que lui, nous espérons effectivement qu'à cet endroit-là ce sera le cas. Il y aurait quelques places de parking devant, en parallèle de la RD 632, et surtout il y aura un porche avec un accès à l'arrière puisque le parking de la résidence et une partie des parkings des commerces se trouveront le long de la route de Fontenilles. L'accès pourra donc se faire par la route de Tarbes, la sortie ne se fera exclusivement que par la route de Fontenilles. Le futur parking sera donc implanté sur l'emplacement actuel des vergers situés sur toute la longueur. Nous lui avons demandé d'aménager un plateau traversant au niveau des parkings qui déboucheront sur la route de Fontenilles, ce qui permettra de casser la vitesse. Nous vous présenterons donc ce projet en commission urbanisme et en Conseil Municipal.

M. Lalanne : je comprends que le projet soit d'ordre privé, mais il y aura des répercussions, un impact pour la commune, justement par rapport au parking et par rapport à sa sortie qui donnera sur la route de Fontenilles. Cette route est très passagère, avec un feu où, maintenant que les gens sont rentrés de vacances, il y a régulièrement de 30 à 40, voire 50 et plus, mètres de voitures arrêtées. Je ne sais pas comment les gens qui reviendront sur Fonsorbes vont pouvoir s'engager dans le flot de la circulation, je me pose la question ; sauf si la commune devra créer des aménagements, ce qui occasionnera encore des coûts. La dimension du privé va déborder sur la dimension du public.

Mme le Maire : aujourd'hui, il y a un Plan Local d'Urbanisme : il dépose un permis auquel il est conforme. Donc, à partir de là, quelles solutions avons-nous pour refuser un aménagement quel qu'il soit ? Il est conforme, nous avons été vigilants sur le nombre de parkings, il y a une sortie sécurisée sur la route de Fontenilles ; j'entends ce que vous dites. Peut-être que cela fera réfléchir les gens pour trouver d'autres solutions, le projet Hournes-Portérény participera peut-être à cette solution-là également.

28 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire : une information que je préférerais ne pas devoir vous donner : hier, s'est présenté à la Mairie le gérant du restaurant "Planet Kébab", situé route de Tarbes, avec une feuille qui lui a été remise, bien entendu, non signée ; je vous l'ai lue : *"nous n'avons pas besoin de ça ici, allez vendre votre merde chez vous. Des Fonsorbais qui aiment et protègent leur ville. Vous êtes le terreau du terrorisme que nous vaincrons."* Voilà ce dont sont capables d'écrire des gens, qui sont probablement par ailleurs bien sous tous rapports. J'ai été atterrée, je n'imaginai pas que l'on puisse tenir de tels propos et de les écrire de telle sorte. Manifestement, il y a des gens qui sont racistes et qui affichent clairement leur position.

M. Pilet : excusez-moi, je n'ai pas compris à qui cela a été adressé.

Mme le Maire : cela a été adressé au gérant du restaurant "Planet Kébab", situé route de Tarbes. Il l'a trouvée dans sa boîte aux lettres. Je l'ai assuré de tout mon soutien, je vous propose que le Conseil Municipal fasse de même. J'ai donc préparé une lettre, vous me dites si elle vous convient, et je l'enverrai au nom du Conseil Municipal : *"Monsieur, l'ensemble du Conseil Municipal dénonce les propos racistes et abjects dont vous êtes la cible. Nous vous assurons de tout notre soutien. La volonté des Elus de la commune est de maintenir la qualité des liens sociaux qui font le ciment de notre république, cela quelles que soient nos origines"*. Est-ce que cela vous convient ? Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
Je lui fais donc parvenir ce courrier.

Vous avez reçu, aujourd'hui, une convocation pour un Conseil Municipal qui devra se tenir en urgence lundi soir. Vous avez bien compris ce dont il s'agissait : si nous voulons effectivement bénéficier des négociations concernant les indemnités de résiliation du marché des photocopieurs, il faut impérativement que nous payions dans les quinze jours. Pour ce faire, il faut donc prendre une délibération et qu'ensuite le trésorier paye. Il paraissait difficile d'adopter la délibération ce soir compte-tenu de l'importance du sujet. De plus, ce n'était pas à l'ordre du jour, donc ce point aurait été révoqué. Donc, il y aura un Conseil Municipal exceptionnel, qui durera une quinzaine de minutes, lundi soir à 19 heures. Je vous remercie d'être présents parce qu'il faut absolument que nous ayons le quorum, sinon le dossier ne pourra être validé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
LORRAIN Guy



